

RAPPORT RSE 2025



**Proximité France
Coopérative**

SOMMAIRE

1. Introduction - Edito	01
2. Informations générales	02
3. Vision stratégique et organisation de la durabilité	08
4. Performance environnementale	13
5. Performance sociale	28
6. Gouvernance et éthique	44
7. Conclusion	48
8. Tableau de synthèse des indicateurs clés	49
9. Note méthodologique	50
10. Rapport de l'auditeur	52
11. Annexes	57



1.INTRODUCTION – EDITO

U Proximité France construit jour après jour son cheminement avec la conscience de jouer un rôle conséquent par l'importance de son empreise dans le tissu économique, social et environnemental des territoires où nous nous exprimons.

Sur le Vaucluse nous sommes le second acteur économique, avec les entrepôts et la structure siège d'Entraigues-sur-la-Sorgue. Avec chacun des collaborateurs nous nous efforçons de réaliser nos missions quotidiennes avec la volonté d'en réduire les impacts environnementaux ou de participer à leur réduction. Notre engagement passe par des actions de sensibilisation sur les différentes thématiques de la RSE, de soutien avec les associations locales ou en lien avec les Institutions du Département.

Cette action est égale dans l'Ain où se situe l'entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle. Nous nous appuyons auprès d'acteurs locaux afin de contribuer à la maîtrise et aux soutiens d'actions qui entraînent la conscience de la réduction des conséquences de nos flux sur l'environnement.

Notre démarche s'appuie sur plusieurs leviers concrets, allant de la réduction des flux logistiques entre nos sites d'Entraigues et de Saint-Jean, aux actions locales visant à engager l'ensemble de nos collaborateurs. Nous participons également de manière active à des programmes de formation professionnelle et veillons à la propreté de nos lieux d'activité. Enfin, nous portons un effort particulier sur la maîtrise et la réduction des coûts liés aux chantiers de construction ou de modernisation des points de vente.

UPF se transforme et intègre dans cette mutation les valeurs et principes qui font de la Coopérative une référence par sa performance et sa lucidité dans ses responsabilités sociétales et environnementales. Ce chemin se poursuit en 2025 et s'inscrit dans une orientation volontariste et durable.



Karen RICHARD
Présidente Directrice Générale



Christophe GUIGNES
Directeur Général

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

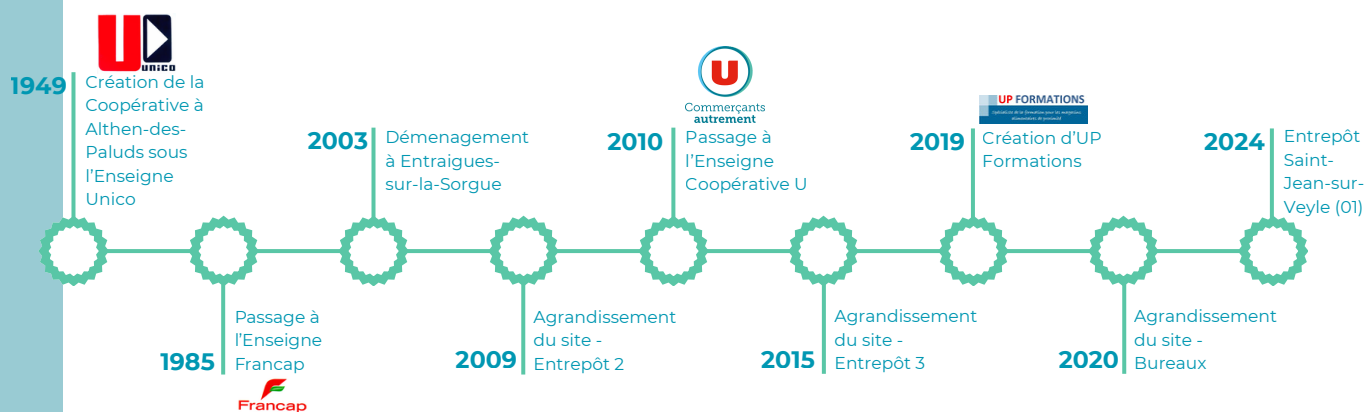
2.1. BASE DE PRÉPARATION

NOTRE IDENTITÉ

U Proximité France (UPF) est un groupement de commerçants indépendants, associé à Coopérative U comme Centrale de Proximité. Nos commerçants, les Coopérateurs, ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Une coopérative au service de ses Coopérateurs

Chaque jour, la Coopérative U Proximité France assure le meilleur service à ses Coopérateurs, pour contribuer à leur développement, leur pérennité et leur rentabilité à long terme. Pour cela, U Proximité France met à disposition de ses Associés de nombreux services pour répondre à leurs besoins : Commerce et Marketing, Développement, QHSE, Supply Chain, Formation, etc.



NOS VALEURS

U Proximité France porte des valeurs qui lui sont propres et qui ont été choisies par l'ensemble des collaborateurs présents dans la Coopérative. Chacun des salariés s'engage à faire vivre ces valeurs dans ses gestes et ses actions au quotidien :

- **Respect** : attitude qui consiste à connaître, considérer, accepter et apprécier la valeur propre de l'autre.
- **Équité** : qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû, par référence au traitement juste et impartial.
- **Esprit d'équipe** : capacité d'une personne à participer à l'atteinte d'un objectif commun, à collaborer avec les autres, à privilégier la réussite du collectif plutôt que sa réussite personnelle.
- **Confiance** : ferme assurance envers les qualités professionnelles et morales de quelqu'un, savoir que l'on peut s'y fier.
- **Transparence** : pratique sociale guidée par la sincérité et l'accessibilité de l'information. C'est aussi le souci de rendre compte d'une activité, de reconnaître ses erreurs, de ne pas dissimuler.

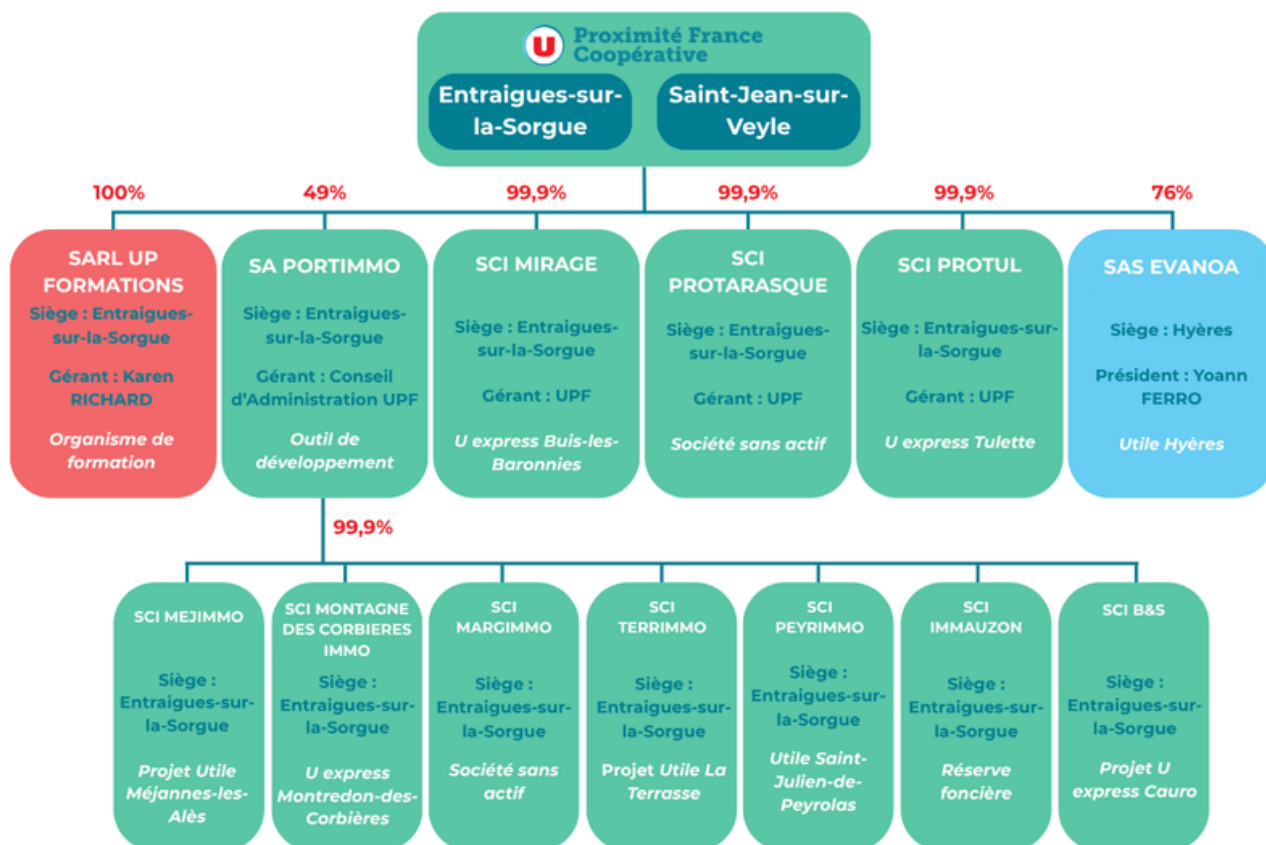
NOTRE PÉRIMÈTRE

Le présent rapport de durabilité couvre l'exercice 2025, s'étendant du 1er janvier au 31 décembre. Il a été élaboré selon le référentiel VSME (Voluntary ESRS for SMEs), en s'appuyant sur les modules "Base" et "Narratif", tout en intégrant certains indicateurs de "Mid-cap" jugés pertinents au regard de la spécificité de nos activités et de notre ambition en matière de transparence.

Ce rapport porte sur l'ensemble des sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés. Par convention d'écriture, cet ensemble consolidé est désigné par les termes "U Proximité France" dans la suite du rapport. Lorsque les informations communiquées révèlent exclusivement de l'une ou l'autre des sociétés, celle-ci est explicitement désignée.

Au 31/12/2025, l'ensemble "U Proximité France" comprend les sociétés suivantes :

- La Coopérative U Proximité France, représentée par deux sites logistiques l'un à Entraigues-sur-la-Sorgue (84), d'une superficie de 60 000 m² d'entrepôts répartis sur différentes activités : le sec, le frais, le surgelé ainsi que des bureaux pour les postes administratifs. Et le second, situé à Saint-Jean-sur-Veyre (01) avec une superficie de 31 000m² reprenant les mêmes activités.
- UP Formations, l'organisme de formation d'U Proximité France localisé au siège à Entraigues-sur-la-Sorgue (84).
- PORTIMMO, outil de développement d'U Proximité France, accompagne certains nouveaux projets magasins pour acheter les murs, terrains, etc. et détient les SCI listées ci-dessous. Avant la création de PORTIMMO en 2017, UPF déployait déjà cette stratégie d'accompagnement de projets comme pour les SCI PROTUL, PROTARASQUE et MIRAGE. La SAS EVANOA est une société d'exploitation filiale propriétaire du magasin Utile à Hyères repris à la barre depuis septembre 2024.



GI-1_09
B1_24e.vii

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE		
G1-1_04 B1_24e.i	Forme juridique	Société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable
G1-1_05 B1_24e.ii	Code NACE	46.17 - Commerce de gros pour compte propre
G1-1_06 B1_24e.iii	Total Bilan 2025 <i>sur les comptes sociaux</i>	155 735 725 €
G1-1_07 B1_24e.iv	Chiffre d'affaires 2025 <i>sur les comptes sociaux</i>	625 413 502 €
G1-1_08 B1_24e.vi	Localisation des sites	France uniquement

GI-1_10
GI-1_11
B1_25

ADRESSES DES PRINCIPAUX SITES DÉTÉNUS OU LOUÉS			
Sites	Adresse	Code postal	Ville
Siège social - Entraigues-sur-la Sorgue	641 Avenue de Cunoise ZAC du Plan	84320	Entraigues-sur-la Sorgue
Entrepôt Saint Jean sur Veyle (loué)	Champ du Chêne Route de Belin CS 22501	01290	Saint-Jean-sur-Veyle Cedex
SARL UP FORMATIONS	641 Avenue de Cunoise ZAC du Plan	84320	Entraigues-sur-la Sorgue
SA PORTIMMO	641 Avenue de Cunoise ZAC du Plan	84320	Entraigues-sur-la Sorgue

CERTIFICAT ET LABEL ESG

Depuis le 24 janvier 2025, l'entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle dispose de la certification BREEAM Very Good avec une note de 57,4% délivré par BRE Global Limited. Cette certification est une évaluation sur la performance environnementale des bâtiments reposant sur l'évaluation de 10 catégories : management, santé et bien-être, énergie, transport, eau, matériels, déchets, pollution, innovation et utilisation des sols & écologie.
Le détail des scores est disponible en annexe.



En décembre 2025, U Proximité France a également reçu le trophée de l'initiative inspirante, qui récompense le modèle social appliqué par UPF pour la semaine à 4 jours par le club Les entreprises s'engagent 84 dont elle est membre. Ce club accompagne les entreprises de toute taille sur le territoire à répondre aux défis sociaux, sociétaux et environnementaux de notre époque.

2.2. DONNÉES D'IDENTIFICATION ET DE GOUVERNANCE

ORGANE DE GOUVERNANCE

L'organe de gouvernance d'U Proximité France est représenté par le Conseil d'Administration. Son rôle est de déterminer et contrôler la stratégie générale de la Coopérative en s'appuyant sur les décisions de l'Assemblée Générale. Il nomme la Présidente Directrice Générale qui assure en son nom la direction générale d'UPF.

Il est composé de la Présidente Directrice Générale, Karen RICHARD, et de 12 administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale, listés ci-dessous :

- Renaud BANCOURT
- Michel BATUT
- José BENZONI
- Olivia CAINE
- Lydia CHALAYE
- Cyril DEBIN
- Philippe DUMOULIN
- Frédéric EYCHENNE
- Jibril KHAOUANI
- Jean-François QUILLES
- Margaux TORRES
- Sylvie VERCHERAT

Conformément à notre modèle de société Coopérative, la gouvernance d'U Proximité France repose sur des principes démocratiques et de transparence. Le Conseil d'Administration est composé de membres élus par l'Assemblée Générale des associés, selon le principe "une personne, une voix". Le processus de nomination ne repose sur aucun critère discriminant (origine, genre, ou profil type prédéfini par exemple). L'accès aux fonctions d'administrateur est ouvert à tout associé de la Coopérative souhaitant s'impliquer dans la vision stratégique de l'entreprise. La sélection des membres est ainsi le résultat exclusif du vote des associés.

L'ORGANE DE GOUVERNANCE		2024	2025
GI-2_01	Pourcentage de membres exécutifs au sein de l'organe de gouvernance	100%	100%
	Pourcentage de membres indépendants au sein de l'organe de gouvernance	0	0
GI-2_03 C9_65	Ratio diversité de genre au sein de l'organe de gouvernance	26,67%	38,46%

La gouvernance de la structure s'appuie également sur le Directeur Général salarié, agissant sous délégation de pouvoir de la Présidente Directrice Générale. Dans ce cadre, la Présidente lui confie la gestion opérationnelle et stratégique des entités d'UPF. Le Directeur Général participe activement à la définition des stratégies de la Coopérative, qu'il partage avec la Présidente, le Comité de Direction et le Comité exécutif et qu'il soumet à validation du Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction, piloté par le Directeur Général, réunit la Secrétaire Générale ainsi que le Directeur Commerce et Marketing, la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Développement. Cette instance définit les stratégies d'UPF et assume les responsabilités majeures de la Coopérative, qu'il soumet au Conseil d'Administration et auquel il rend compte.

En complément, le Comité Exécutif assure le déploiement opérationnel de ces stratégies et rend compte des actions menées auprès des différentes instances de gouvernance. Il élargit le Comité de Direction en y intégrant le Directeur Financier, la Directrice des Systèmes d'Information et le Directeur des Opérations Logistiques.

GI-2_02

REPRÉSENTATION DES SALARIÉS

Chez U Proximité France, plusieurs organes existants représentent le personnel. Le premier, le Comité Social d'Entreprise (CSE) et le second les délégués du personnel.

CSE

Les membres du CSE sont élus par les salariés, et chaque collège (employés, agents de maîtrise et cadres) vote pour ses propres représentants. Les élections du CSE ont lieu tous les 4 ans. La prochaine élection aura lieu en 2027.

Le processus électoral

L'organisation des élections incombe à l'employeur, tandis que le bureau de vote est tenu par des salariés de l'entreprise. Le rôle du processus électoral est de déterminer le nombre de membres en fonction de l'effectif au moment de la négociation du protocole pré-électoral. Cette étape obligatoire, menée par l'employeur et les syndicats, permet de mettre en place les règles du vote.

Elle passe par la convocation de l'ensemble des syndicats du secteur (syndicats extérieurs à l'entreprise, CGT, CFDT, etc.) afin de prévoir :

- Le nombre de sièges qui sont à pourvoir.
- La représentativité homme/femme.
- La répartition par statut CSP/collège impliquant trois votes différents.

Ce processus fixe les règles précises du scrutin, le délai des candidatures et le rétroplanning.

Le fonctionnement du CSE

En plus des réunions mensuelles obligatoires du CSE, le dialogue social s'articule autour de quatre commissions spécialisées présentées ci-dessous :

- Commission SSCT : se réunit 4 fois par an, au vu de l'effectif, pour traiter les enjeux de santé et sécurité.
- Commission logement : organise 2 sessions annuelles en partenariat avec Action Logement.
- Commission formation : se réunit 2 fois par an pour analyser la stratégie globale de l'entreprise, le bilan des réalisations et le suivi budgétaire.
- Commission égalité professionnelle : se réunit 2 fois par an pour assurer le suivi de l'index égalité professionnelle et le suivi des indicateurs de l'égalité professionnelle (actualisé selon l'avenant de 2024).

LES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Contrairement aux membres du CSE, les délégués syndicaux ne sont pas élus par les collaborateurs mais nommés par les syndicats. Ils sont les seuls interlocuteurs habilités à la négociation des accords d'entreprise.

Actuellement, trois élus sont nommés par le syndicat, mais d'autres personnes, extérieures au comité élu peuvent également être désignées. Les représentants syndicaux peuvent assister aux séances du CSE pour échanger mais ils n'ont pas le droit de vote. Ils doivent impérativement faire partie du personnel de l'entreprise.

Pour exercer leurs missions, les représentants syndicaux et les représentants du CSE disposent de 24 heures de délégation par mois. Le secrétaire et le trésorier bénéficient de 4 heures supplémentaires par mois pour la gestion administrative et financière.

Au quotidien, U Proximité France prête une attention particulière au dialogue social au sein de la Coopérative afin de garantir un environnement de travail de qualité aux collaborateurs. Au-delà des obligations légales, U Proximité France échange autant que nécessaire avec les représentants du personnel via les instances représentatives prévues (CSE, CSE extraordinaires, CSSCT, etc.).

Tout au long de l'année, les représentants syndicaux et le service des Ressources Humaines échangent de manière récurrente sur le climat social, les nouveaux projets et les accords à négocier. En 2025, six accords ont été signés :

- Le deuxième avenant à l'accord de performances collectives en lien avec la semaine de 4 jours,
- Le troisième avenant à l'accord d'intéressement,
- L'accord collectif d'entreprise de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO),
- L'avenant à l'accord d'astreinte,
- L'accord autour de la prime partage de la valeur,
- L'accord PERECO.

REPRÉSENTATION DES SALARIÉS	2023	2024	2025
Nombre de réunions CSE réalisées	14 <i>dont 2 extraordinaires</i>	18 <i>dont 6 extraordinaires</i>	11 <i>dont 1 annulée en accord avec le CSE</i>
Nombre de contentieux individuels et collectifs	0	1	9
Nombre d'accords signés	2	4	6

GI-2_04
GI-2_05
GI-2_06

GOVERNANCE DE LA RSE

La démarche RSE de la Coopérative, initiée formellement en 2023 avec le recrutement d'une personne dédiée à la RSE au sein de la Direction Générale, vise à structurer nos actions face aux enjeux RSE et aux évolutions réglementaires auxquels nous sommes soumis.

La gestion opérationnelle des sujets RSE est confiée au Pôle RSE, gérée par la Coordinatrice RSE accompagnée d'une Assistante RSE en alternance. Depuis septembre 2025, ce pôle est directement rattaché à la Direction des Ressources Humaines pour favoriser une approche transverse. La Directrice des Ressources Humaines, elle-même, manage le pôle et assure le lien avec la Direction Générale pour les besoins d'arbitrage.

Afin de diffuser la RSE auprès de tous les collaborateurs, un Groupe de Travail RSE (GT RSE), composé d'une dizaine de collaborateurs représentant chaque direction de la coopérative, se réunit également mensuellement. Son rôle est de suivre l'avancement des projets, faire vivre les actions RSE et proposer de nouvelles impulsions et actions concrètes.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les décisions stratégiques est encore en cours de formalisation. Si les sujets structurants, comme l'analyse de double matérialité, font l'objet d'une validation en COMEX, l'intégration systématique de la RSE dans chaque décision opérationnelle ou investissement majeur reste à structurer. Enfin, le Conseil d'Administration est informé des avancées majeures et s'assure de l'alignement des actions RSE avec les valeurs de la Coopérative.

3. VISION STRATÉGIQUE ET ORGANISATION DE LA DURABILITÉ

3.1 STRATÉGIE : MODÈLE D'AFFAIRES ET INITIATIVES LIÉES À LA DURABILITÉ

GI-3_01
C1_47a

MODÈLE D'AFFAIRES

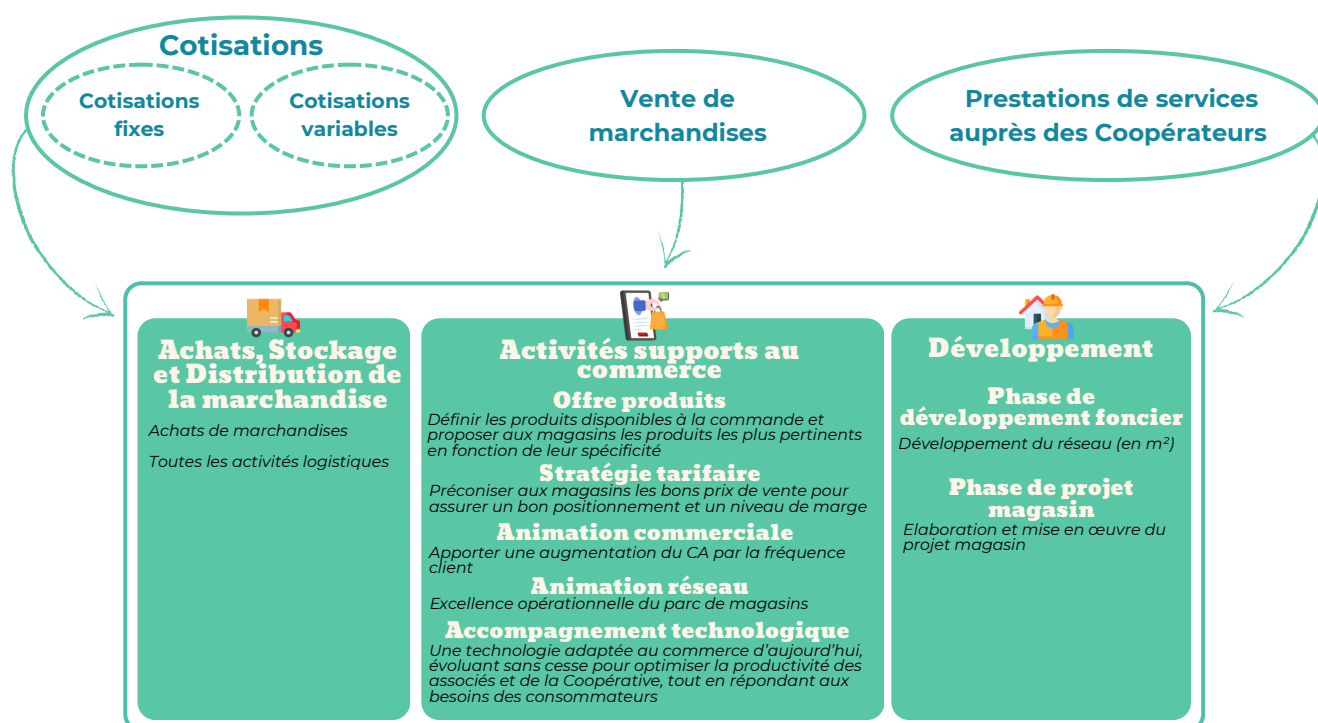
U Proximité France repose sur un modèle coopératif qui favorise la mutualisation des coûts et un accompagnement personnalisé des magasins de proximité. Son modèle d'affaires s'articule autour de l'activité de centrale d'achats, d'un réseau de fournisseurs nationaux et locaux, ainsi que d'une logistique optimisée de proximité permettant d'assurer l'approvisionnement des points de vente. La Coopérative soutient ses adhérents en leur proposant des services techniques, un appui au développement et des outils marketing pour renforcer leur compétitivité.

Les magasins indépendants, sous les enseignes Utile et U express, bénéficient d'un accompagnement spécifique incluant des conditions d'achats optimisées, une aide à l'investissement, une animation commerciale et des formations adaptées à leur activité via UP Formations.

L'offre de services couvre également la gestion logistique, le support informatique et l'amélioration de la performance économique des points de vente.

Les cotisations sont également une part importante des revenus et se divisent en deux catégories. La première représente les cotisations fixes servant à payer les frais de fonctionnement de la Coopérative (les factures, la masse salariale, etc.). La seconde, les cotisations variables, calculées en fonction des achats de marchandises réalisés par le Coopérateur, sachant que le prix d'achat et le prix de cession sont identiques.

Les prestations de transport sont également facturées, suivant les achats transportés sans notion de distance, aux Coopérateurs et sont réalisées par des transporteurs partenaires.



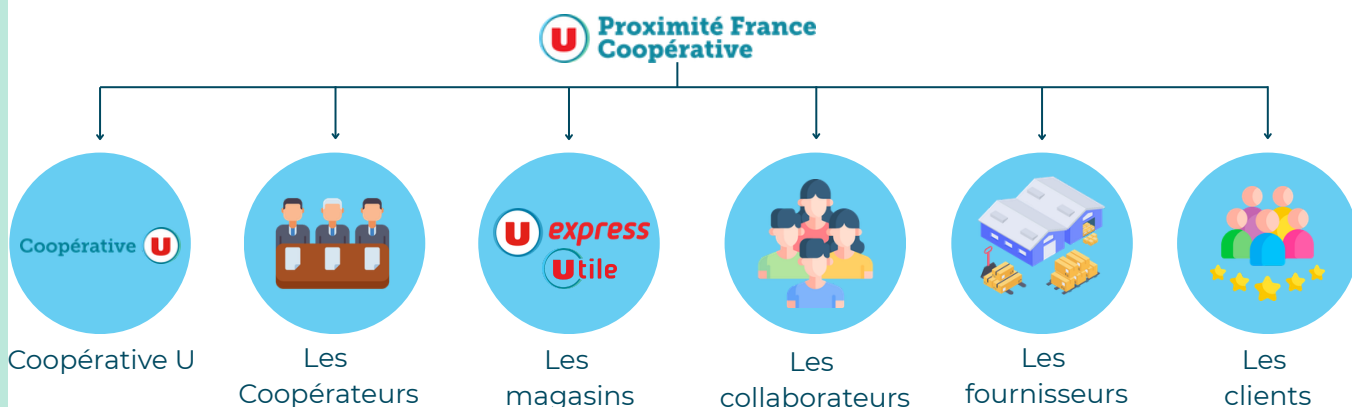
MARCHÉS ET CLIENTS

U Proximité France exerce ses activités en France métropolitaine et en Corse en B2B. Chaque année, U Proximité France accompagne près de 350 associés sur le territoire sur la vente de marchandises et l'accompagnement au développement des magasins tout au long de leur vie au sein de la Coopérative.

UPF alimente également d'autres magasins, sous l'enseigne Près d'ici et des partenariats particuliers excluant U express et Utile. Ces points de vente, n'ayant pas le statut d'associés membres de notre Coopérative, bénéficient d'une relation limitée avec les services que nous proposons. En effet, ils accèdent exclusivement à l'approvisionnement en marchandises, sans bénéficier de l'intégralité des services et de l'accompagnement stratégique réservés aux Utile et U express.

RELATIONS D'AFFAIRES

Afin d'identifier nos principales relations d'affaires, une cartographie de nos parties prenantes a été réalisée en fonction du niveau d'échange et de l'importance pour nos activités. Cette analyse nous a permis d'identifier les parties prenantes prioritaires avec lesquelles nous interagissons au quotidien, listées ci-dessous :



- **Coopérative U**, porte la marque et les enseignes, tout en définissant les valeurs et le fonctionnement global du groupement. Elle initie la démarche RSE du Groupe que nous suivons et déclinons afin d'assurer la cohérence de nos engagements et de nos actions avec la stratégie globale.
- les **Associés** représentés par le **Conseil d'Administration**, s'assurent de la pérennité de l'activité de notre Coopérative dans un cadre responsable.
- les **magasins Utile et U express** de notre réseau, attendent un accompagnement de proximité sur l'ensemble de leurs enjeux opérationnels au quotidien. Au-delà du support logistique, ils comptent sur notre rôle de centrale pour valoriser et protéger l'image de marque auprès de leurs clients.
- les **collaborateurs en centrale et dans les points de vente**, leurs priorités se concentrent sur l'amélioration continue des conditions de travail et sur une rémunération juste et attractive. Au-delà de ces aspects matériels, ils sont également très attentifs à l'engagement sociétal de l'entreprise, afin d'évoluer dans une structure dont les valeurs et les actions en faveur de la société font sens au quotidien.
- les **transporteurs** et les **fournisseurs de marchandises**, nous veillons à l'engagement de nos partenaires en faveur d'une économie durable favorisant la mise en œuvre de projets communs permettant de réduire les impacts d'UPF liés à leurs prestations ou fournitures.
- les **clients de nos magasins** et les **consommateurs**, se concentrent prioritairement sur l'accès à une offre responsable ainsi que sur la qualité et la sécurité irréprochables des produits que nous distribuons. Ils sont également attentifs aux engagements RSE globaux de l'enseigne, exigeant une cohérence forte entre nos valeurs affichées et nos actions concrètes en faveur de la société et de l'environnement.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La stratégie de la Coopérative en matière de durabilité entrera dans une phase de structuration majeure dès 2026. L'objectif est de formaliser une feuille de route RSE visant à fédérer et faire monter en puissance les actions déjà déployées au sein de la Coopérative.

Cette démarche se veut transverse, impliquant l'ensemble des services de la Coopérative. Plutôt que d'imposer des mesures uniformes, la feuille de route sera construite pour répondre aux spécificités de chaque métier. L'objectif est de prendre en compte les capacités d'actions propres à chaque service, les problématiques opérationnelles quotidiennes des collaborateurs et les enjeux prioritaires pour UPF.

L'élaboration de cette stratégie s'appuiera sur les conclusions de notre analyse de double matérialité. Cet outil nous permettra de hiérarchiser nos enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux afin de concentrer nos efforts sur les thématiques où notre impact est le plus significatif. Ce cadre permettra de transformer nos intentions en un plan d'action concret et mesurable, garantissant que nos décisions stratégiques sont pleinement alignées avec les attentes de nos parties prenantes et les défis de la transition écologique.

3.2 REVENUS DE CERTAINS SECTEURS ET EXCLUSIONS DES INDICES DE RÉFÉRENCES DE L'UE

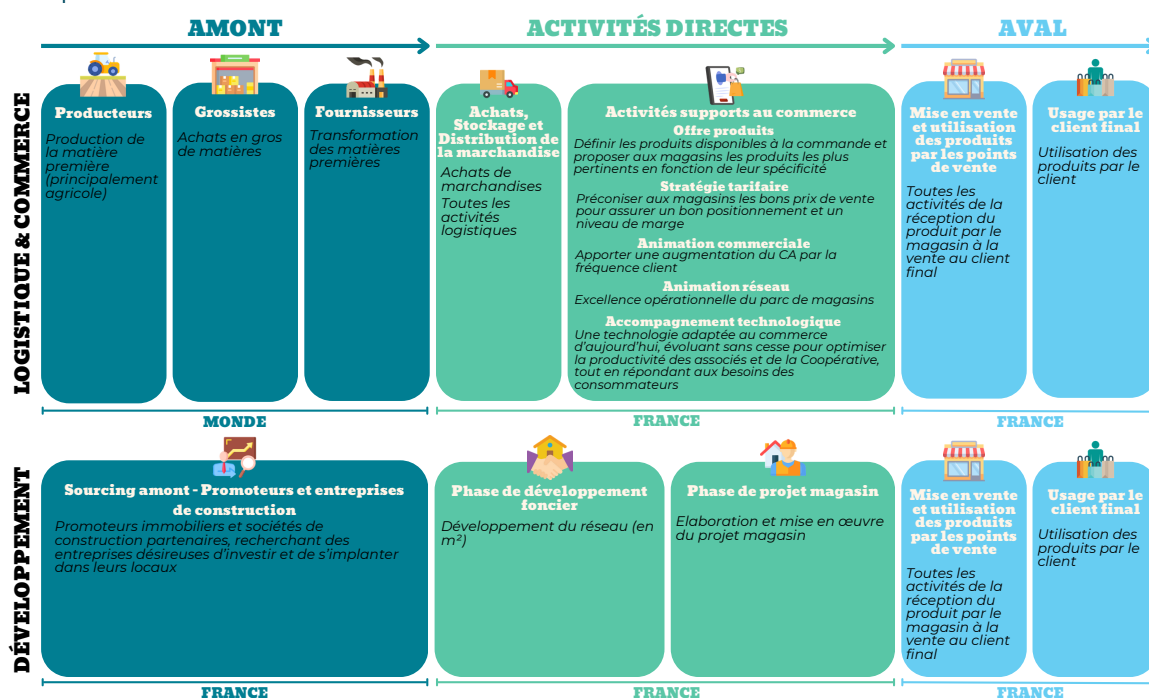
GI-4_01-06-07
C8_63-63c

Bien que 35 de nos magasins soient équipés de stations-service, la vente de combustibles fossiles s'effectue en dehors du périmètre d'U Proximité France. Les magasins s'approvisionnent directement auprès de leurs fournisseurs partenaires, sans intermédiation de la Coopérative. Cette dernière ne génère donc aucun profit lié à cette activité.

3.3 CHAÎNE DE VALEUR

GI-6_01

Notre chaîne de valeur s'articule autour de deux activités clés, la Logistique & Commerce d'une part, et le Développement d'autre part, permettant une lecture détaillée de l'ensemble de nos processus.



3.4 GESTION DES SUJETS MATÉRIELS

GI-7_01
GI-7_02
GI-7_03
GI-7_04

ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Pour identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) d'U Proximité France sur les sujets de durabilité, une analyse de double matérialité a été réalisée en 2025. Cette analyse a été pilotée par un binôme composé du Directeur Financier et de la Coordinatrice RSE, tous deux formés spécifiquement à l'application des exigences de la norme CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Afin de garantir une vision transverse, une dizaine de contributeurs issus des différents services clés de l'entreprise ont été mobilisés. Leur rôle a consisté à évaluer les enjeux liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au regard des activités propres de l'entreprise et de sa chaîne de valeur amont, activités directes et aval.

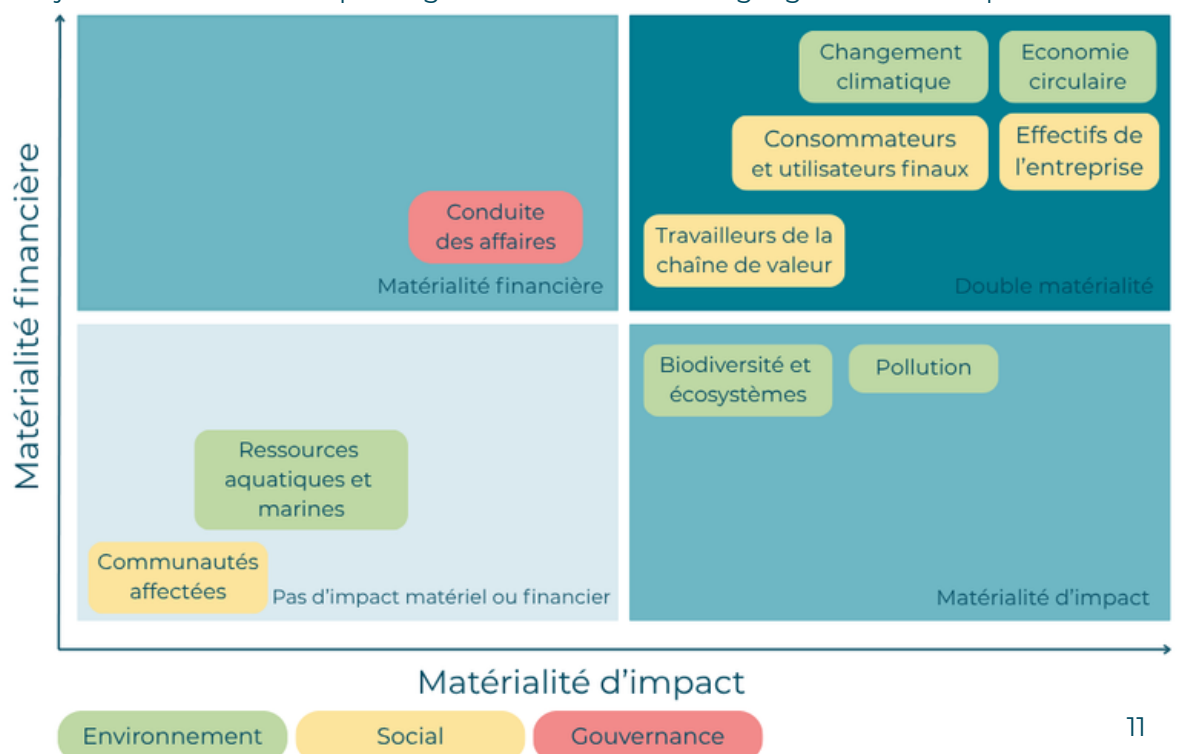
L'intégralité des sous-thématiques listées par la norme CSRD a été passée en revue. Pour chaque thématique, nous avons appliqué une échelle de notation permettant de qualifier la matérialité comme Faible, Moyenne ou Forte.

Conformément au principe de double matérialité, chaque ESRS a été analysé selon deux prismes suivants :

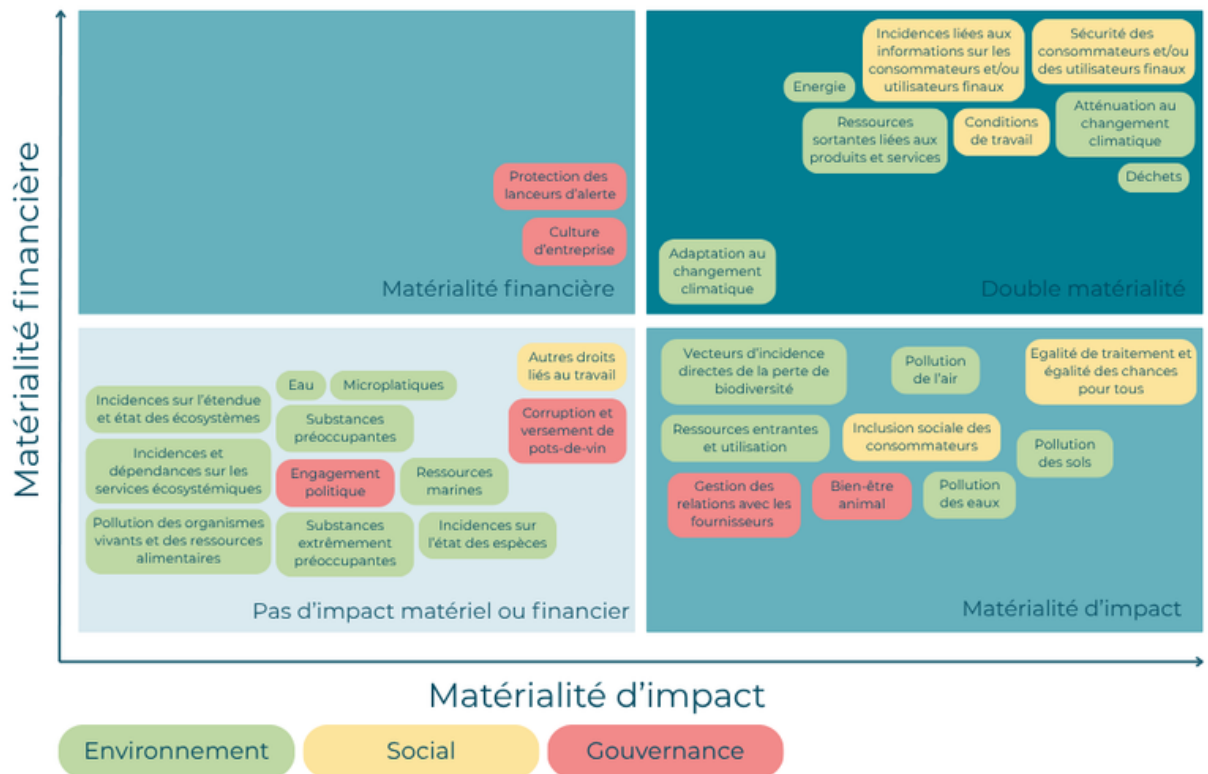
- Matérialité d'impact : Les impacts ont été évalués selon leur nature, leur gravité, leur étendue, leur caractère irréversible (pour les impacts négatifs) et leur probabilité d'occurrence.
- Matérialité financière : Les risques et opportunités ont été analysés en fonction de leur nature, de leur ampleur financière, de leur probabilité et de l'horizon temporel (court, moyen ou long terme).

Pour chaque thématique de durabilité, c'est la matérialité la plus élevée, qu'elle soit d'impact ou financière, qui a été retenue comme score final pour définir l'importance de l'enjeu pour la Coopérative.

Les données collectées ont ensuite fait l'objet d'un travail de consolidation et d'harmonisation, réalisé par le Directeur Financier et la Coordinatrice RSE, garantissant la cohérence des hypothèses retenues et la lisibilité des résultats. Enfin, cette analyse de double matérialité a été présentée et validée par le Comité Exécutif, confirmant ainsi l'alignement des enjeux de durabilité les plus significatifs avec la stratégie globale d'entreprise.



Pour obtenir cette matrice consolidée par grande thématique nous avons également analysé les différents sous thèmes des sujets ESG de la normes ESRS. Cette analyse nous a permis d'établir une liste de nos impacts, nos risques et nos opportunités (IRO).



À l'issue de notre analyse, plusieurs enjeux ont été identifiés comme doublement matériels (en haut à droite du schéma ci-dessus). Cela signifie qu'ils ont un impact significatif aussi bien sur notre environnement et sur notre société que sur la performance financière de notre Coopérative.

Ces enjeux sont jugés matériels pour notre secteur d'activité et la structure de notre coopérative. En conséquence, ils constitueront le socle prioritaire de notre feuille de route RSE. Nous avons fait le choix de concentrer nos efforts et nos ressources sur ces thèmes en priorité. Cela se traduira concrètement par la mise en place de politiques dédiées et d'actions spécifiques pour chacun de ces sujets, afin de répondre aux attentes de nos partenaires et d'assurer la pérennité de notre modèle.

Suite à l'analyse de double matérialité et l'identification de nos enjeux prioritaires, vous trouverez en annexe le détail des IRO (Impacts, Risques et Opportunités) pour chaque pilier Environnement, Social et de Gouvernance. Cette présentation précise également l'incidence de chaque thématique sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

GI-7_05

PERFORMANCE FINANCIÈRE LIÉE AUX SUJETS DE DURABILITÉ

Notre analyse de double matérialité, nous a permis d'identifier des impacts financiers à moyen terme avec une augmentation des coûts opérationnels liée aux évolutions réglementaires du secteur des transports (taxes carbone, zones à faibles émissions, etc.). Bien que l'ampleur de cet impact ne soit pas encore chiffrable avec précision, il est identifié comme un point de vigilance pour la performance financière future. À court terme, aucun impact financier significatif n'est identifié sur les flux de trésorerie. À long terme, le manque de visibilité actuel ne permet pas de modéliser d'effets financiers fiables.

4. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

4.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1 RISQUES CLIMATIQUES

Impacts, risques et opportunités

E1-1_01
C4_01
C4_02

IDENTIFICATION DES ALÉAS CLIMATIQUES

A ce jour, les aléas climatiques ont été identifiés grâce à notre analyse de double matérialité qui a permis de confirmer que le changement climatique (atténuation et adaptation au changement climatique et énergie) et l'économie circulaire (déchets et ressources sortantes liées aux produits et services) sont les deux enjeux prioritaires pour UPF sur la partie environnement.

Pour identifier les risques qui pèsent sur notre activité, nous avons réalisé une analyse IRO (Impacts, Risques et Opportunités). Plusieurs risques et impacts majeurs ont été identifiés pour notre Coopérative.

Tout d'abord, les risques climatiques, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, nous incitent à anticiper les effets du dérèglement climatique (canicules, sécheresses) sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Ces événements impactent directement les conditions de travail des salariés et nécessitent une adaptation de nos infrastructures. Ces ajustements engendrent des coûts financiers significatifs pour garantir la continuité et la sécurité de nos activités.

Ensuite, l'utilisation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre induites par nos activités met en avant notre dépendance aux énergies fossiles, notamment pour la partie transport. Ce risque important se traduit par la production d'émissions de gaz à effet de serre (GES) contribuant à l'épuisement des ressources, et à l'augmentation des coûts énergétiques associés. La transition vers des énergies renouvelables représente donc un levier vers lequel nous nous sommes d'ores et déjà orienté.

Pour les impacts liés à l'économie circulaire, nous devons prendre en compte la pression et la surconsommation des ressources sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Concernant nos activités directes, notre offre de transport de marchandises auprès de nos magasins génère des émissions de gaz à effet de serre. Les déchets générés par nos activités peuvent contribuer à la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Enfin, l'utilisation de matières recyclées ou responsables représente pour nous une opportunité d'améliorer notre impact.

Enfin, la limitation du gaspillage alimentaire lié à nos activités est un enjeu primordial. Au-delà des pertes financières induites, une gestion exemplaire de nos ressources est cruciale pour notre Coopérative et l'image auprès des différentes parties prenantes.

L'identification de ces risques et impacts, nous permettra d'anticiper les effets du dérèglement climatique sur nos opérations ainsi que les conséquences de la transition écologique sur notre modèle économique. En complément, un suivi des évolutions réglementaires (françaises et européennes), nous permet également d'anticiper les contraintes futures.

Bien que l'analyse de double matérialité soit le point de départ de notre structuration, nous souhaitons structurer un plan d'action cohérent avec cette analyse et les ambitions d'UPF en matière de RSE. Enfin, UPF a déjà déployé des actions concrètes pour répondre à ces enjeux qui font l'objet d'un développement détaillé dans les sections suivantes.

4.1.2 PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

E1-2_01
E1-2_02
C2_48

Le site d'U Proximité France à Entraigues-sur-la-Sorgue est déclaré ICPE, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, et répond donc à de nombreuses exigences liées à la protection de l'environnement, comme par exemple la prévention des risques d'incendie et d'accident, la gestion des eaux et la prévention des pollutions, la gestion des déchets, la réduction des nuisances sonores et atmosphériques ainsi que la surveillance et les contrôles périodiques. L'entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle dispose de la certification BREEAM Very Good, évaluation sur la performance environnementale des bâtiments reposant sur la notation de 10 catégories : management, santé et bien-être, énergie, transport, eau, matériels, déchets, pollution, innovation et utilisation des sols & écologie.

Les politiques et actions d'UPF en matière d'environnement passent également par la sensibilisation des collaborateurs. En ce sens, différents outils ont été mis en place afin de faire prendre conscience au plus grand nombre de nos collaborateurs de l'impact de la Coopérative sur son environnement.

LE GROUPE DE TRAVAIL RSE

Pour porter les actions RSE, un Groupe de travail RSE (GT RSE) a été constitué. Composé d'une dizaine de collaborateurs, chacun représentant d'une direction de la Coopérative, le GT se réunit chaque mois. Il a pour mission de suivre l'avancement et la progression des actions RSE, de proposer de nouvelles impulsions et actions concrètes, de communiquer, diffuser et faire vivre la démarche au sein de l'entreprise et d'évaluer la performance des actions prises. Chaque membre de ce Groupe de travail est également acteur et ambassadeur de la RSE ainsi que le relais pour diffuser la RSE au sein des équipes mais également faire remonter toutes informations essentielles à sa pérennité.

En 2025, le GT RSE a mené plusieurs actions de sensibilisation afin d'impliquer les collaborateurs à la démarche RSE de la Coopérative. En septembre, dans le cadre du Cleanup Day et pour la deuxième année consécutive, une action de nettoyage de la ZAC du Plan a été menée et a permis de ramasser 80 kg de déchets. Des panneaux de sensibilisation à l'environnement, appelés "Green News", ont également été installés à plusieurs endroits du site afin d'informer mensuellement les collaborateurs sur l'actualité environnementale, les actions environnementales mises en place par UPF et à mettre en place de manière personnelle. D'autres actions sociétales sont également menées par le GT RSE et sont développées plus tard dans le présent rapport.

ACTIONS DU GT RSE	2023	2024	2025
Quantité de déchets ramassés dans le cadre du Cleanup Day (en kg)	/	non comptabilisé	80
Nombre de panneaux de sensibilisation Green News	/	12	12



SENSIBILISATION EN INTERNE

Au quotidien, les collaborateurs sont sensibilisés sur les thématiques sociales, environnementales et sociétales au travers de communications et de challenges via les différents canaux de communication d’UPF. En 2025, la Coopérative s’est appuyée sur plusieurs journées nationales ou internationales pour faire passer des messages sur son impact environnemental et les actions que nous pouvons tous mettre en place au quotidien pour le réduire. Par exemple, pour la journée mondiale de l’environnement et le Digital Cleanup Day, des infographies et des actions de sensibilisation ont été partagées avec les collaborateurs sur UPF News, le réseau social de la Coopérative.

LA FRESQUE DU CLIMAT

Afin de sensibiliser certaines instances de la Coopérative aux enjeux du dérèglement climatique, le Conseil d’Administration, le Comex et le Groupe de travail RSE ont eu la chance de réaliser la Fresque du Climat entre 2023 et 2024. Chacun d’entre eux a pu prendre conscience des enjeux climatiques que nous subissons et disposer du même niveau d’informations sur ces thématiques.



LA FRESQUE DU CLIMAT	2023	2024	2025
Nombre de personnes ayant réalisées la Fresque du Climat	10	21	/

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

En 2023, d’importants investissements ont été consacrés pour limiter les consommations d’électricité sur le site d’Entraigues-sur-la-Sorgue et entrer dans une démarche d’adaptation au changement climatique. Tout d’abord, une peinture anti-chaueur a été installée sur le toit de l’entrepôt Sec. Cette installation a permis de faire passer la température au niveau de la toiture de 68°C à 29°C à la même période. A l’intérieur de l’entrepôt, ce dispositif permet d’avoir un ressenti moins étouffant pour les collaborateurs offrant de meilleures conditions de travail et une réduction des consommations d’électricité.

En parallèle, les entrepôts ont également été équipés d’éclairage LED avec détecteur de mouvements pour réduire les consommations. Une installation GTB a été mise en place en mai 2023. Pour la partie Bureaux, ce dispositif a été déployé sur l’année 2024.

Fort de la volonté d’UPF d’être autonome énergétiquement, un projet d’installation d’ombrières panneaux photovoltaïques sur le site d’Entraigues-sur-la-Sorgue a été décidé et les travaux devraient se terminer en 2026. Le projet devrait permettre de produire 1 420 kW par heure avec un retour sur investissement au bout de la cinquième année.

En complément, l’entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle livré en juin 2024 et opérationnel à partir d’octobre 2024, bénéficie de 5 850 m² de panneaux photovoltaïques. Cette installation permet d’assurer la consommation d’électricité d’un tiers du site.



Les politiques liées à l'économie circulaire, la transition climatique et la biodiversité sont détaillées ci-dessous dans le présent rapport.

4.1.3 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET TRANSITION CLIMATIQUE

À ce jour, nous n'avons pas encore déterminé d'objectifs chiffrés concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre Coopérative.

A court terme, nous souhaitons définir une trajectoire carbone formalisée, qui constituera le socle de notre stratégie climat. Ce chantier stratégique prévoit la fixation d'objectifs de réduction précis, alignés avec les enjeux RSE identifiés lors de notre analyse de double matérialité.

Cette démarche nous permettra de transformer nos engagements actuels en indicateurs de performance suivis et pilotés dans le temps, garantissant ainsi une réponse efficace aux aléas climatiques identifiés.

4.1.4 ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ	2023	2024	2025
Consommation annuelle d'électricité <i>dont production panneaux photovoltaïques</i>	7 291 331 kWh <i>dont 0 kWh</i>	8 867 037 kWh <i>dont 503 319 kWh</i>	10 503 009 kWh <i>dont 1 035 939 kWh</i>
Répartition des consommations par site : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	7 291 331 kWh /	7 296 880 kWh 1 570 157 kWh	7 137 521 kWh 3 365 488 kWh
Part des énergies fossiles	/	18,09 %	6,98 %
Part des énergies renouvelables	/	20,72 %	20,12 %
Part des énergies nucléaires	/	61,18 %	72,91 %

L'augmentation significative de la consommation d'électricité entre 2024 et 2025 s'explique par la première année complète d'activité du site de Saint-Jean-sur-Veyle, qui a ouvert courant 2024. Concernant le mix énergétique, la répartition des sources d'énergie dépend directement de notre fournisseur et non de notre gestion opérationnelle.

BILAN CARBONE

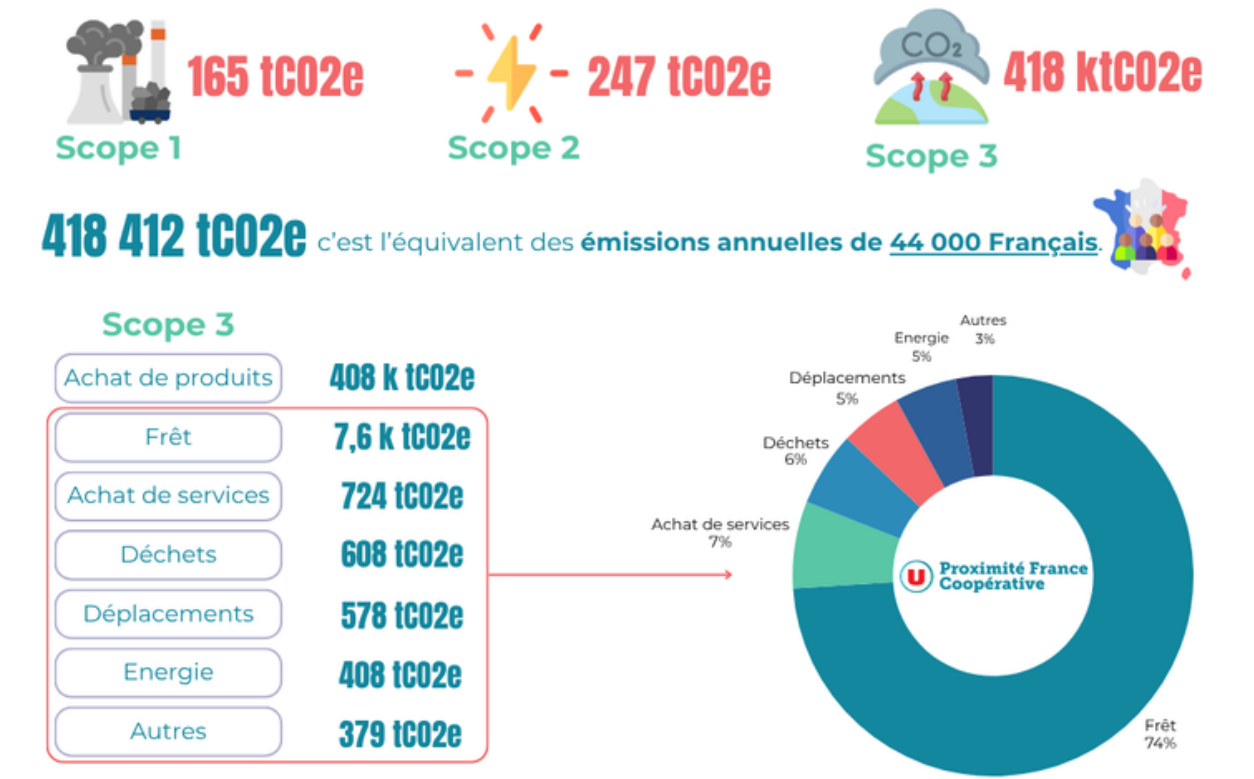
En 2024, UPF a réalisé son premier Bilan carbone sur 2023, année de référence, afin de mesurer ses émissions de gaz à effet de serre et mettre en place une trajectoire carbone par la suite.

Pour les émissions de gaz à effet de serre de 2024 et de 2025 et suite à l'évolution du périmètre, U Proximité France a fait le choix d'extrapoler les résultats de 2023 en utilisant le ratio tonne équivalent CO2 par collaborateur, qui est de 797 tonnes équivalent CO2 par collaborateur.

Depuis 2024, le périmètre de la Coopérative ayant évolué, nous prévoyons d'actualiser le bilan carbone prochainement.

BILAN CARBONE		2023	2024	2025
E1-4_02 B3_30	Émissions totales de GES	418 412 tCO2e	501 392 tCO2e	503 895 tCO2e
E1-4_03 B3_30a	Émissions de GES Scope 1	165 tCO2e	196 tCO2e	197 tCO2e
E1-4_04 B3_30b	Émissions de GES Scope 2	247 tCO2e	296 tCO2e	297 tCO2e
E1-4_05 C2_50	Émissions de GES Scope 3	418 000 tCO2e	500 900 tCO2e	503 401 tCO2e
E1-4_06 B3_31	Intensité GES	735 tCO2e/M€	823 tCO2e/M€	805 tCO2e/M€

DÉTAILS BILAN CARBONE 2023



4.1.5 TRANSITION CLIMATIQUE

En l'absence de trajectoire carbone à ce jour, l'entreprise déploie une stratégie d'optimisation opérationnelle pour limiter sa dépendance énergétique et maîtriser ses coûts. Cette approche repose sur la rationalisation des flux logistiques, l'optimisation du taux de remplissage des camions par exemple, et l'efficacité des tournées pour réduire le kilométrage parcouru.

D'autres actions ont également été déployées comme le déploiement de panneaux photovoltaïques et l'équipement en éclairage LED des bâtiments par exemple, développées dans les sections précédentes.

L'ambition à court terme pour UPF est d'élaborer une trajectoire carbone cohérente avec son bilan carbone. La Coopérative souhaite suivre les pollutions engendrées par le transport et le stockage de marchandises notamment (postes principaux d'émissions de gaz à effet de serre), afin de les réduire et de les objectiver. Et également d'intégrer toutes les activités liées à UPF sur lesquelles la Coopérative peut agir afin de lutter, à son échelle, contre le changement climatique et modérer son impact sur le dépassement des limites planétaires.

4.2 POLLUTION DE L'EAU, DE L'AIR ET DU SOL

E2-1_01
E2-1_02
E2-1_03
C2_48
B2_26d

Impacts, risques et opportunités

Nos activités génèrent diverses formes de pollutions touchant l'air, les sols et l'eau. Au niveau opérationnel, les émissions de gaz à effet de serre constituent notre principal impact atmosphérique. Sur notre chaîne de valeur amont, le secteur agricole induit des enjeux de pollution des eaux et des sols (usage de pesticides), ainsi que des risques d'artificialisation et de déforestation.

Les activités d'U Proximité France ont un impact sur l'environnement en matière de pollution de l'air, des eaux et des sols. Actuellement, le transport de marchandises vers les magasins est réalisé en totalité par des transporteurs externes sélectionnés pour leurs engagements environnementaux et proposant des camions moins polluants classés Crit'air 1 ou Crit'air 2. Pour limiter le nombre de livraisons, UPF a fait le choix de livrer toutes les catégories de marchandises en même temps (frais, sec et surgelé).

Pour répondre aux contraintes des Coopérateurs, les magasins ont également la possibilité de commander à l'unité plutôt qu'à la palette. Cela présente un avantage considérable pour les magasins de proximité qui sont souvent limités en espace de stockage, du fait de leur taille notamment.

Le taux de remplissage des camions est également suivi mensuellement avec pour objectif d'obtenir un taux de remplissage annuel supérieur à 80%. Pour garantir un service de qualité aux Coopérateurs, le taux de service est également suivi mensuellement et correspond au respect de l'heure de livraison des transporteurs pour les magasins.

INDICATEURS POLLUTION DE L'AIR	2023	2024	2025
Taux de remplissage annuel	76,04 %	78,82 %	78,29 %
Taux de service annuel	96,17 %	95,09 %	96,08 %

Afin de ne pas impacter les relations des Coopérateurs avec leurs parties prenantes, UPF s'efforce de limiter les pollutions sonores et lumineuses que les camions peuvent engendrer. C'est pourquoi UPF met tout en œuvre pour respecter les exigences fixées par les communes : heure de passage, taille de véhicule autorisée, critères environnementaux des véhicules, etc.

Auparavant, une étude avait été menée pour réaliser les livraisons avec des camions électriques ou à hydrogène, cependant elle n'a pas abouti car le territoire n'est pas assez équipé en borne de recharge et le coût n'était pas supportable pour la Coopérative.

Enfin, l'expansion d'UPF et l'augmentation du nombre de magasins entraînent une hausse importante des flux logistiques entre Saint-Jean, Entraigues et nos magasins. Avec une activité qui continue de progresser, nous prévoyons de dépasser le cap du million de colis par semaine d'ici 2027. Cette croissance nous oblige à repenser notre organisation pour limiter le nombre de camions sur les routes et mieux maîtriser notre impact transport.

Pour relever ce défi, nous réfléchissons actuellement à une optimisation des livraisons en magasin. Il est prévu pour le premier semestre 2027 qu'une politique en matière de transports soit formalisée et accompagnée de la mise en place d'un logiciel TMS (Transport Management System) afin d'optimiser les schémas logistiques et les tournées des camions.

Cette politique aura pour vocation de répondre aux attentes des Coopérateurs tout en s'adaptant aux contraintes du commerce de proximité (horaires de livraison, taille des camions, pas de stock en magasin, etc) et en limitant l'impact sur l'environnement. L'idée serait de rationaliser les fréquences de passage. Ce changement permettrait de mieux remplir chaque navette et de réduire significativement le nombre de trajets, tout en garantissant un approvisionnement efficace pour nos points de vente.

Au niveau des magasins, le service Développement s'efforce au quotidien de réaliser des projets ayant un impact moindre sur l'utilisation des sols, notamment en développant des projets en mixité, en densifiant les constructions, en requalifiant des friches industrielles et en prenant en compte les problématiques liées aux eaux pluviales.

Du fait de notre activité qui n'induit pas de production directe, nous n'enregistrons pas de polluant rejeté dans l'air, l'eau et les sols, validé par le caractère ICPE de notre structure qui demande de rendre des comptes sur ces aspects.

REJET DE POLLUANTS DANS L'AIR, L'EAU ET LES SOLS		2024	2025
E2-1_04 B4_32	Quantité de polluant rejeté dans l'air, l'eau et les sols	0	0

4.3 EAU

E3-1_01
E3-1_02
E3-1_03
C2_48
B2_26d

Impacts, risques et opportunités

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur sur notre chaîne de valeur amont, notamment en raison de notre lien avec le secteur agricole, notre impact direct reste modéré. En effet, nos activités opérationnelles n'intègrent pas de processus de production. Nous devons rester toutefois vigilants quant à la maîtrise de nos consommations et à la prévention des pollutions, afin de garantir une gestion responsable de la ressource sur l'ensemble de nos sites.

A ce jour aucune politique autour de la gestion de l'eau n'a été formalisée. En effet, les prélèvements et consommations d'eau concernent uniquement l'eau à usage sanitaire et celle nécessaire pour la réalisation des tests périodiques incendie sprinkler.

Néanmoins la gestion de l'eau est à suivre, du fait de la localisation du siège dans une région exposée à de nombreux épisodes de sécheresse en été notamment, mais pas identifié comme zone de stress hydrique élevé. Pour cela et afin de limiter la surconsommation d'eau du bâtiment, tous les robinets sont équipés de mousseurs et les sanitaires disposent d'une chasse d'eau économique deux poussoirs.

Entre 2024 et 2025, nous observons une légère augmentation de la consommation d'eau induite par l'activité du site de Saint-Jean-sur-Veyle, ouvert en milieu d'année 2024.

CONSOMMATION D'EAU		2023	2024	2025
E3-1_04 & 06 B6_35	Prélèvement total d'eau	0	0	0
	dont zones de stress hydrique élevé	0	0	0
E3-1_05 & 07 B6_36	Consommation totale d'eau	7 497 m ³	6 674 m ³	7 100 m ³
	Répartition des consommations par site :			
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	7 497 m ³	5 607 m ³	5 387 m ³
	• Saint-Jean-sur-Veyle	/	1 067 m ³	1 713 m ³
	dont zones de stress hydrique élevé	0	0	0

4.4 BIODIVERSITÉ

Impacts, risques et opportunités

E4-1_01
E4-1_02
E4-1_03
C2-48
B2_26d

Notre impact sur la biodiversité est majoritairement localisé sur notre chaîne de valeur amont. Le secteur agricole contribue à la transformation des sols et pèse sur les équilibres écosystémiques (déforestation, artificialisation, élevage, etc.). Au niveau de nos activités directes, des nuisances sonores et lumineuses aux abords de nos sites sont à prendre en compte et à limiter.

Les actions en faveur de la biodiversité concernant les produits que nous commercialisons sont décidées et menées par Coopérative U. Le Groupement U s'engage à soutenir des pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal. Notre objectif est d'être en conformité avec les engagements pris par Coopérative U via leur politique autour de leurs fournisseurs et produits.

Sur nos sites, des actions de sensibilisation ont été menées pour permettre aux collaborateurs de prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité. Le site d'Entraigues-sur-la-Sorgue est également identifié comme zone de butinage. Cela implique pour UPF de multiplier le nombre de fleurs et de plantes pour permettre aux abeilles de butiner.

En 2025, de nouvelles haies ainsi que des arbres ont été plantés au niveau des espaces de pause. Cette initiative permet de végétaliser davantage notre site et à moyen terme d'apporter davantage d'ombre aux collaborateurs pendant l'été.



En 2025, de nouvelles haies ainsi que des arbres ont été plantés au niveau des espaces de pause et aux abords du site. Cette initiative permet de végétaliser davantage notre site et à moyen terme d'apporter de l'ombre aux collaborateurs pendant l'été.

Sur le site de Saint-Jean-sur-Veyle, des nichoirs et hôtels à insectes ont été installés à plusieurs endroits. Pour l'entretien des espaces verts, U Proximité France fait appel à un prestataire proposant de l'éco-pâturage.



Sur la chaîne de valeur amont, les actions sur la protection de la biodiversité sont menées par Coopérative U et concernent notamment le soutien aux démarches d'agro-écologie, la lutte contre la déforestation importée, la préservation des produits de la mer et le soutien à des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal.

Sur la chaîne de valeur aval à la destination des magasins, UPF s'efforce de proposer des produits locaux et biologiques à ses Coopérateurs. Pour garantir aux Coopérateurs l'authenticité du caractère biologique de certaines gammes des produits d'U Proximité France, le site d'Entraigues est audité fréquemment et détient le certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

ZONES SENSIBLES POUR LA BIODIVERSITÉ		2024	2025
E4-1_04 B5_33	Superficie des sites détenus, loués ou exploités dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité	0	0

UTILISATION DES TERRES		Entraigues-sur-la Sorgue	Saint-Jean-sur Veyle
E4-1_05 B5_34a	Utilisation totale des terres	134 601 m ²	31 484 m ²
E4-1_06 B5_34b	Surface totale imperméabilisée	32 595 m ²	22 203 m ²
E4-1_07 B5_34c	Surface totale dédiée à la nature sur site	26 093 m ²	9 281 m ²
E4-1_08 B5_34d	Surface totale dédiée à la nature hors site	/	/

4.5 UTILISATION DES RESSOURCES, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS

4.5.1 PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

Impacts, risques et opportunités

Cette thématique souligne l'importance de limiter la surconsommation des ressources et le gaspillage dans nos activités. Nous restons vigilants car une mauvaise gestion des déchets peut entraîner des pollutions et des risques sanitaires. Les actions de valorisation des déchets et la politique anti-gaspillage constituent des opportunités liées à l'économie circulaire pour améliorer notre impact global.

En tant que producteur de déchets, U Proximité France se doit d'en assurer la gestion afin d'en limiter son impact sur l'environnement. La politique de gestion des déchets a pour but d'optimiser le tri sur les sites, limiter la consommation d'emballages nécessaires au transport de marchandises et restreindre la casse. Pour cela, plusieurs actions sont mises en place dans une logique d'économie circulaire et détaillée dans les sections suivantes.

4.5.2 UTILISATION DES RESSOURCES

Notre activité de production est centrée sur la livraison de marchandises à destination des magasins de proximité de notre réseau. Pour répondre à leurs contraintes de stockage limitées, nous leur proposons de commander à l'unité plutôt qu'à la palette, ce qui leur permet d'augmenter le nombre de références produits disponibles en rayon. De plus, nos livraisons sont effectuées en tri-température (sec, frais et surgelé), ce qui permet aux magasins de recevoir l'ensemble de leurs marchandises en une seule livraison tout en réduisant le nombre de trajets de nos camions.

TABLEAU DES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES

Nom	Description	Activité
CONSOMMABLES		
Film étirable	Permet de sécuriser les colis sur la palette pendant le transport. Le modèle est choisi selon la méthode d'emballage : manuel, semi-automatique ou automatique.	Sec et frais
Housse / coiffe	Déposée sur le sommet de la palette avant le filmage, elle fait office de bouclier contre la poussière, l'humidité et surtout la condensation, ce qui protège l'intégrité des marchandises contenues.	Sec et frais
Scotch	Utilisé en complément du film et des housses pour renforcer le maintien de l'ensemble des colis.	Sec et frais
Carton	Carton fournisseur ou carton neuf utilisé pour préparer les colis au frais et sécuriser la marchandise.	Frais
EMBALLAGES		
Palette plastique	Emballage privilégié pour la grande majorité de nos livraisons.	Sec et frais
Roller	Utilisé pour les magasins qui ne peuvent pas recevoir de palettes à cause de leurs contraintes de place ou d'accès.	Sec et frais
Olivo	Conteneur isotherme réutilisable dédié uniquement au transport des produits surgelés.	Surgelé

GESTION DES CONSOMMABLES

Sur nos sites logistiques, l'utilisation des consommables est adaptée selon chaque activité : sec, frais et surgelé, pour protéger les marchandises tout en optimisant l'utilisation de ressources.

ACTIVITÉ SEC

Au sec, les commandes sont préparées sur palettes ou rollers en fonction du magasin livré. Pour stabiliser le chargement, une coiffe (housse) est fixée avec du ruban adhésif, puis l'ensemble est filmé manuellement ou de manière semi-automatique ou automatique grâce à une machine en fonction de la complexité du support préparé.

ACTIVITÉ FRAIS

Comme pour le sec, les commandes au frais sont préparées sur palettes ou rollers et finalisées par une coiffe et du ruban adhésif, avant d'être filmées. Cependant, la préparation au frais nécessite l'utilisation de cartons spécifiques pour garantir la bonne tenue des produits sur le support. Dans une démarche de réduction de la consommation des emballages, les cartons utilisés sont souvent réutilisés, en provenance de nos fournisseurs, ou neufs.

ACTIVITÉ SURGELÉ

Cette activité se distingue par l'usage de contenants durables. Les produits surgelés sont transportés exclusivement dans des conteneurs isothermes, appelés olivo. Ce système robuste supprime totalement le besoin d'emballages jetables pour le transport. En plus de maintenir la température, ce mode de conditionnement simplifie la logistique en réduisant les manipulations et les déchets sur nos sites.

Enfin en 2022, une étude a également été menée pour optimiser la quantité de film plastique nécessaire au maintien et à l'emballage des palettes. Cela a permis en 2023 de réduire de 78% la quantité de matière nécessaire, en utilisant un plastique plus fin et en diminuant le nombre de tours d'emballage.

GESTION DES EMBALLAGES

La livraison de marchandises implique d'importants moyens à déployer pour gérer les différents emballages : palettes, olivos et rollers. Pour cela, une politique de gestion des emballages est en place.

Chaque emballage est consigné afin d'avoir une traçabilité pour nos fournisseurs mais également pour UPF vis-à-vis des magasins. En 2019, UPF a fait le choix d'utiliser des palettes en plastique pour livrer ses magasins. Lorsqu'une palette plastique est cassée ou abîmée, elle est renvoyée au fournisseur afin qu'elle soit recyclée et redevienne une palette. Depuis la mise en place de cette solution, un camion plein contenant 594 palettes est renvoyé au fournisseur en vue d'un recyclage chaque année. Cela permet de nous inscrire dans une logique d'économie circulaire et de réduire la quantité de palettes cassées ou abîmées non valorisées. Pour 2025, le flux total de palettes utilisées représente 347 022 palettes afin d'assurer les livraisons de nos magasins.

Pour les palettes en bois récupérées via nos fournisseurs, celles abîmées ou cassées sont revendues, d'une part au profit d'UPF, et d'autre part au profit du CSE.

Concernant la gestion des olivos et rollers, nous disposons d'environ 900 olivos et 1 200 rollers pour répondre aux besoins en livraison de nos magasins. En cas de casse ou de choc, un atelier en interne permet de les réparer pour limiter le gaspillage de matériel.

GESTION DES EMBALLAGES	2024	2025
Rollers : - Nombre de supports utilisés sur l'année - Nombre de supports réparés <i>dont supports jetés car non réparables</i>	55 097 1 552 NA	44 388 1 105 23 soit 2,08%
Olivos : - Nombre de supports utilisés sur l'année - Nombre de supports réparés <i>dont supports jetés car non réparables</i>	58 027 116 5 soit 4,31%	50 383 254 18 soit 7,09%

4.5.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DEGRÉ DE RÉPARABILITÉ DES PRINCIPAUX PRODUITS

Afin de limiter le gaspillage des marchandises alimentaires dans nos entrepôts et en magasin, plusieurs actions et politiques autour de l'économie circulaire sont déployées.

GESTION DE LA CASSE

Pour limiter le gaspillage induit des activités en entrepôt, une politique autour de la gestion de la casse est en place. En effet, lorsqu'une casse de marchandise se produit, la marchandise est rapatriée vers l'atelier chargé de sauver ce qui peut l'être, pour lui offrir une seconde chance et éviter au maximum la destruction.

Une fois le produit trié, plusieurs options sont alors possibles. La première, revendre la marchandise à l'un de nos deux déstockeurs pour les marques nationales ; et la seconde, en faire don à la Banque Alimentaire. Grâce à cette action, chaque année, plusieurs tonnes de denrées alimentaires sont sauvées de la destruction.

GESTION DES DATES LIMITES DE CONSOMMATION

Pour assurer une bonne gestion des dates limites de consommation (DLC), une procédure a été mise en place. Lorsque le produit s'approche de la DLC, il est dans un premier temps proposé à nos Coopérateurs avec un tarif réduit pour favoriser sa vente rapide, ou revendu à l'un de nos déstockeurs pour les marques nationales ou enfin, donné à la Banque alimentaire.

Pour les produits Epicerie, le produit est sorti du stock lorsqu'un tiers du contrat date est dépassé. Pour les produits Frais, si le contrat date est supérieur à 14 jours, le produit est sorti à 10 jours avant sa DLC, et s'il est inférieur à 14 jours, il est sorti à partir de 8 jours.

GESTION DE LA MARCHANDISE	2023	2024	2025
Montant de revente aux destockeurs	170 657€	116 573€	152 780€
Montant des dons à la Banque Alimentaire	786 744€	652 023€	607 182€

TOO GOOD TO GO EN MAGASIN

Pour limiter le gaspillage alimentaire en magasin, un partenariat avec Too Good To Go est en place depuis plusieurs années. Il permet aux magasins qui souhaitent s'engager, de vendre à prix réduit des "paniers anti-gaspi" contenant les produits ayant une date limite de consommation bientôt dépassée, plutôt que de les détruire.

Chaque année, ce sont plusieurs tonnes de marchandises qui sont sauvées du gaspillage. En 2025, nous dénombrons 189 magasins utilisateurs de l'application qui ont permis de sauver 178 649 paniers du gaspillage contre 102 magasins et 94 311 paniers sauvés en 2024.

4.5.4 GESTION DES DÉCHETS

Au niveau des entrepôts, le tri des déchets est en place afin de collecter séparément les déchets cartons, plastiques et DIB (Déchets Industriels Banals). Des actions de prévention et de sensibilisation sont également déployées régulièrement afin de rappeler les règles de tri en place sur les deux sites, notamment lors du parcours de formation dispensé aux nouveaux collaborateurs de la Logistique. Depuis 2024, le tri et la valorisation des biodéchets ont également été implantés sur les deux sites.

Dans les bureaux, les déchets papiers sont séparés des DIB afin d'en assurer leur valorisation. UPF fait également appel à Conibi pour recycler ses cartouches d'impression. De nombreuses actions de digitalisation et dématérialisation des supports ont été menées afin de réduire ou supprimer les impressions, notamment pour les cadenciers, les catalogues de référence des produits, etc.

Pour éviter le retour à vide de nos transporteurs, les magasins ont également la possibilité de retourner leurs déchets plastiques et cartons à la Centrale afin qu'ils soient revalorisés par notre prestataire partenaire.

L'augmentation du volume de déchets entre 2024 et 2025 s'explique par deux facteurs : d'une part, la première année complète d'exploitation de notre nouvel entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle et, d'autre part, la croissance de notre activité. Cette augmentation de marchandises traitées a généré une hausse de la quantité de déchets produite.

GÉNÉRATION TOTALE ANNUELLE DE DÉCHETS	2023	2024	2025
Quantité de DIB (en tonnes) : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	241,5 241,5 /	356,8 338,73 18,07	453,3 420,9 32,4
Quantité de déchets en cartons (en tonnes) : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	2 049 2 049 /	2 310 2 231,11 78,89	2 629,9 2 172,7 457,2
Quantité de déchets bois (en tonnes) : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	78 78 /	87,9 87,9 0	87,7 53,5 34,2
Quantité de biodéchets (en tonnes) : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	/	70,81 61,63 9,18	103,3 63,9 39,4
Quantité de plastiques (en tonnes) : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	157 157 /	174,4 169,94 4,46	193,1 159,1 34
Quantité de déchets dangereux (en tonnes)	0	0	0
Taux de revalorisation : • Entraigues-sur-la-Sorgue • Saint-Jean-sur-Veyle	83,9 %	85 % 85,6% 84,4%	92,4 % 90,1% 94,6%

5. PERFORMANCE SOCIALE

5.1 MAIN D'OEUVRE PROPRE

S1-2_03

Le secteur de la grande distribution alimentaire traverse aujourd'hui des mutations structurelles et conjoncturelles majeures. Ces évolutions nous imposent de repenser notre modèle pour privilégier la proximité et l'agilité. Dans un environnement concurrentiel de plus en plus exigeant, et face à une situation socio-économique nationale et internationale complexe, la Coopérative doit agir avec détermination.

Pour garantir notre pérennité et limiter les risques, il est essentiel d'adopter une gestion maîtrisée, mesurée et responsable. Ce besoin de renouvellement nous conduit à ajuster en permanence nos politiques sociales, environnementales et de prévention, tout en maintenant une dynamique de transformation de nos conditions et méthodes de travail.

Pour la Coopérative, placer l'Humain au cœur de ses préoccupations est une réalité opérationnelle qui s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Protéger et sécuriser les conditions de travail de nos collaborateurs exerçant sur nos 135 métiers,
- Assurer des conditions de travail optimales suivant les aléas,
- Permettre aux Collaborateurs de s'adapter aux évolutions des métiers et des besoins de la Coopérative,
- Accroître et consolider les compétences managériales au sein de l'entreprise,
- Renforcer les principes d'égalité Femmes et Hommes.

Le pacte social qui unie les collaborateurs à la Coopérative est un socle précieux que nous souhaitons protéger. Nous portons une conviction forte : la sécurité ne s'oppose pas à la performance ; elle en est la condition fondamentale. Ces deux objectifs doivent être menés de front, sans compromis.

Pour y parvenir, nous misons actuellement sur deux leviers essentiels.

Le premier, la formation, qui est un prérequis indispensable pour favoriser l'évolution professionnelle et garantir le maintien dans l'emploi. Et le second, la mutation technologique, qui est une démarche stratégique continue pour préserver la compétitivité de nos Coopérateurs et moderniser nos modes opératoires.

La Coopérative déploie également un ensemble de politiques visant à garantir de bonnes conditions de travail et un environnement de travail sain et sécurisé. Ces engagements font l'objet d'un développement plus détaillé dans les sections suivantes de ce rapport.

Impacts, risques et opportunités

Enfin, notre analyse IRO (Impacts, Risques et Opportunités) a mis en lumière des enjeux majeurs concernant nos activités et les conditions de travail de nos collaborateurs. Premièrement, plusieurs impacts sont liés à la santé et la sécurité au travail des collaborateurs pouvant entraîner des risques et une hausse des accidents du travail et des maladies professionnelles.

D'un point de vue organisationnel, le maintien d'un bon équilibre vie professionnelle / vie personnelle et d'un bon dialogue social apparaît important pour UPF. Cela permet d'appréhender des potentiels risques de baisse de la performance globale, une hausse de l'absentéisme, une augmentation du turnover, générant des coûts de recrutement et de formation importants notamment.

À l'inverse, une gestion proactive de ces enjeux offre de réelles opportunités à la Coopérative. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la volonté d'UPF, dont les politiques détaillées ci-après visent à garantir durablement de bonnes conditions de travail ainsi qu'un environnement sûr et sain pour l'ensemble de nos collaborateurs.

5.1.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

INFORMATIONS SUR LA MAIN D'OEUVRE		2023	2024	2025
S1-1_01 B8_39a	Nombre total moyen en ETP par type de contrat de travail : • Total • CDI • CDD			
		510,67	587,08	625,59
		496,95	530,78	576,78
		13,72	56,30	48,81
S1-1_02 B8_39b	Nombre total moyen en ETP par genre : • Femmes • Hommes	158,28	181,24	202,93
		352,39	405,84	422,66
S1-1_03 B8_39c	Nombre total d'employés localisés en France	100%	100%	100%

5.1.2 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA MAIN D'OEUVRE

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA MAIN D'OEUVRE		2023	2024	2025
S1-2_01 B8_40	Taux de rotation des employés • Tout effectif • CDI • Administratif • Exploitation			
		38,88	49,12	41,60
		24,51	14,55	13,14
		17,35	15,72	9,15
		48,90	60,54	52,85
S1-2_02	Taux d'absentéisme	21-22 %	10 %	10 %

Le taux de rotation a été divisé en plusieurs catégories pour plus de cohérence. Du fait de la saisonnalité de l'activité d'exploitation, il était préférable de suivre séparément le taux de turnover Administratif pour les activités d'encadrement et administratives et le taux de turnover Exploitation pour les activités liées à la préparation des commandes.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA MAIN D'OEUVRE		2024	2025
S1-2_04 C5_59	Ratio femmes-hommes au niveau de la haute direction pour la période de reporting :		
	• CODIR • COMEX	33,33% 37,5%	40% 37,5%
S1-2_05 C5_60	Nombre d'intérimaires en cumul sur l'année (par personne physique intégrée*) :		
	• Total	362	294
	• Entraigues sur la Sorgue	148	134
	• Saint Jean sur Veyle	214	60
*Quelque soit le nombre de jours travaillés (pouvant aller de 1 jour à plusieurs mois)			

Entre 2024 et 2025, nous avons réduit notre recours à l'intérim. Cette baisse s'explique par la fin du renfort nécessaire lors de l'ouverture du site de Saint-Jean-sur-Veyle.

5.1.3 PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

S1-3_01
S1-3_02
S1-3_03
C2_48
B2-26d



RECRUTEMENT

Pour répondre au besoin de recrutement sur les 135 métiers représentés chez U Proximité France, les relations avec les différents partenaires de l'emploi sont importantes. En effet, la Coopérative est membre du Club Forcemploi 84 et des Entreprises s'engagent 84, également partenaire de France Travail et de plusieurs cabinets d'intérim et de recrutement. Plusieurs fois par an, UPF participe à des réunions avec ces entités afin de renforcer son ancrage local au niveau de l'emploi. La Coopérative met tout en place pour participer au développement des conditions d'attractivité et du marché l'emploi en local et également dans la région de Saint-Jean-de-Veyle, où le deuxième entrepôt d'UPF a ouvert en 2024. Chaque année, le service Recrutement participe à plusieurs salons notamment, ainsi qu'à des présentations collectives France Travail dans ces deux régions afin d'identifier de potentiels candidats.



L'expérience des candidats est également un point sur lequel U Proximité France est attentif, afin de permettre aux futurs collaborateurs d'avoir la meilleure expérience possible. Pour cela, tout est mis en œuvre pour disposer d'un processus de recrutement efficace : optimisation de la durée du processus de recrutement, sessions de recrutement collectives pour les métiers de la Logistique, digitalisation du suivi des recrutements grâce à un logiciel ATS (Applicant Tracking System), retours aux candidats non retenus, etc.

ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

Chez UPF, l'activité à la logistique est organisée par des cycles et des horaires de travail. Elle fonctionne 6 jours sur 7 basée sur des horaires de travail qui se suivent en 3x8. Du fait de l'activité et de ses engagements vis-à-vis des Coopérateurs, certains collaborateurs sont par exemple amenés à travailler de nuit sur la base du volontariat.

Afin de répondre au mieux à ces enjeux de présentisme, d'accidentologie et de performance, UPF a décidé de mettre en place la semaine de quatre jours payée cinq au travers d'un accord de performances collectives négocié avec les syndicats professionnels depuis 2023 pour les collègues employés et agents de maîtrise. Cet engagement permet également de contribuer à un meilleur équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

Ce projet a été planifié en trois phases pour les différents collèges de collaborateurs :

Phase 1 : A compter du 1er avril 2023 pour les collègues "Employé" et "Agent de maîtrise" des activités Entrepôts pour la production, la GDS (Gestion des Stocks), les Expéditions, le SRC (Service Relation Coopérateurs) et la Qualité logistique.

Phase 2 : A compter du 1er avril 2024 pour les collègues "Employé" et "Agent de maîtrise" des activités Logistiques hors production, le Transport et les activités Siège.

Phase 3 : A compter du 1er avril 2025, le collège des cadres bénéficie de jours de RTT additionnels ainsi que de plusieurs avantages (augmentation annuelle fixe pendant 5 ans, revalorisation des primes, etc.)

Afin de mesurer la pérennité de cet accord, des engagements communs ont été définis et objectivés selon différents paramètres :

- Engagement “accidentologie” : diminuer le taux d’AT/MP à 3%.
- Engagement “présentéisme” : réduire l’absentéisme à 7% (hors CP).
- Engagement “productivité” : renforcer la productivité de 10% sur 3 ans .

INDICATEURS SEMAINE DE 4 JOURS	2023	2024	2025
Taux AT/MP	4,25%	3,40%	4,19%
Taux d’absentéisme	11%	10%	10%

A fin 2025, les résultats du bilan à trois ans de notre Pacte Social sont encourageants. Cependant nous constatons que les objectifs initiaux de notre accord n’ont pas été pleinement atteints en matière de présentéisme, d’accidentologie et de performance. Afin de garantir le respect de nos engagements et la pérennité de notre contrat social, un point de situation sera effectué mi-2026. Ce bilan permettra de mettre en place les adaptations nécessaires et d’évaluer l’atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l’accord de performances collectives.

Enfin pour les collaborateurs occupant des postes de travail éligibles, une charte unilatérale de télétravail a été déployée en 2023. Selon les besoins d’activité, un à trois jours de télétravail par semaine peuvent être mis en place (sauf cas particulier selon les métiers).

INDICATEURS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL	2023	2024	2025
Total de jours télétravaillés	2 383	3 521	2 896
Nombre de télétravailleurs	91	104	93
Nombre de jours moyen par an par télétravailleur	26,19	33,86	31,14

PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre Politique Prévention Santé et Sécurité vise à garantir la santé et la sécurité de l’ensemble des collaborateurs pour qu’ils puissent continuer à travailler de manière sereine et sûre au sein de la Coopérative. Elle s’articule autour de plusieurs objectifs :

- Agir pour la prévention des risques professionnels et réduire la pénibilité liée aux métiers logistiques notamment, mais pas uniquement,
- Limiter les risques d’accidents de travail et les maladies professionnelles,
- Faciliter l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

L’objectif principal est de continuer à formaliser cette Politique Prévention Santé et Sécurité et de la faire vivre au sein de la Coopérative.

Au-delà du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels, mis à jour autant que nécessaire, de nombreux moyens sont déployés pour que les collaborateurs évoluent dans un environnement sûr et protégeant leur santé. Plusieurs installations permettant de réduire la pénibilité au travail ont été mises en place notamment pour les métiers de la Logistique. Parmi les actions en place depuis plusieurs années, plusieurs filmeuses ont été installées offrant une moindre pénibilité aux préparateurs de commandes, l’achat de chariots ergonomiques se levant à mi hauteur, des EPI adaptés ou encore l’installation de rails dynamiques pour limiter les risques de troubles musculosquelettiques et les maladies professionnelles.

UPF se fixe pour objectif de ne pas dépasser un taux de fréquence supérieur à 70 et un taux de gravité supérieur à 2. Afin de soutenir cette démarche et de valoriser l'atteinte de cet enjeu, une prime mensuelle collective sur objectif est versée aux salariés de la Logistique en fonction du taux de fréquence (obligatoirement inférieur à 70), du taux de casse et du résultat du PMS interne (propreté entrepôt).

Pour sensibiliser les collaborateurs de la Logistique aux règles d'hygiène et de sécurité au sein de la Coopérative, une formation de deux heures est dispensée à tous les nouveaux collaborateurs de la Logistique, avec un recyclage prévu tous les deux ans. Cette formation permet aux collaborateurs de connaître et respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité liées à leur poste de travail, à la conduite des chariots, au risque incendie, comment agir en cas de malaise ou d'accident ainsi que les gestes et postures à adopter.

INDICATEURS FORMATION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	2023	2024	2025
Nombre total de salariés formés à l'hygiène et la sécurité	373	566	391
Dont nombre de salariés ayant suivi la formation initiale	239	446	369
Dont nombre de salariés ayant suivi le recyclage	134	120	22

Pour prévenir du risque incendie, une partie des employés est formée en tant qu'Équipier de Première Intervention (EPI). La volonté de la Coopérative est d'avoir à minima une personne par aile de bâtiment pour les activités de bureau ainsi qu'une personne par cycle et poste de travail pour les entrepôts au minimum. Il en est de même pour les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). L'objectif à atteindre est d'avoir 15% de l'effectif formé EPI et SST afin d'assurer la santé et la sécurité au sein des bâtiments. En 2025, l'objectif est presque atteint avec 14,5% des effectifs formés SST au global sur les deux sites.

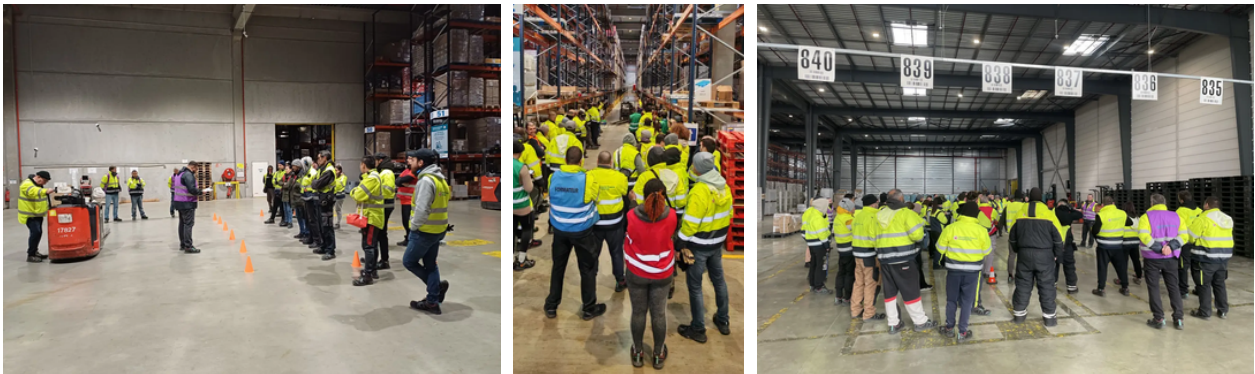
Pour les collaborateurs amenés à réaliser de nombreux déplacements professionnels, un module e-learning sur la sécurité routière est suivi par tous les salariés de la Coopérative bénéficiant d'un véhicule de fonction. L'objectif étant d'atteindre 100% des collaborateurs bénéficiaires d'un véhicule de fonction ou de service formés à ce module.

FORMATION E-LEARNING SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2023	2024	2025
Nombre total de salariés formés au e-learning sur la sécurité routière	51	57	70

En complément et pour renforcer la sécurité sur la route pour les collaborateurs amenés à se déplacer régulièrement (merchandiseurs, développeurs, chargés de réseau, etc.), la Coopérative a également décidé de déployer 2 jours de formation pour acquérir et approfondir les compétences nécessaires à une conduite professionnelle (conduite écoresponsable, prendre en compte l'environnement en adaptant sa conduite, identifier les attitudes à risque, etc.). Cette formation est recyclée sur une journée tous les 2 ans.

Au niveau de la Logistique, un plan de formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) est établi afin de compléter la formation interne mise en place par U Proximité France. Au bout d'un an d'ancienneté, les collaborateurs bénéficiant d'une autorisation de conduite réalisent la formation CACES, avec un recyclage tous les cinq ans. La formation est prise en charge à 100% par UPF et réalisée au sein d'un organisme de formation externe. Elle est valorisable pour le collaborateur formé, permet de renforcer et d'assurer la sécurité dans les entrepôts et répond aux ambitions d'UPF sur ces domaines.

Durant l'année 2025, les quarts d'heure sécurité ont continué d'être déployés autour des thématiques suivantes notamment : manipulation des colis (gestes et postures), utilisation filmeuse et outil de manutention, rappel sur les règles de conduite de chariot, le port des EPI obligatoires, etc. Ces quarts d'heure sont travaillés par le service prévention santé et sécurité en partenariat avec les managers cadres et les managers de terrain, afin que l'encadrement des entrepôts devienne également acteur de la sécurité.



En parallèle des groupes de travail Sécurité ont également été mis en place. Ils intègrent des collaborateurs de la Logistique permettant de co-construire des actions visant à améliorer l'organisation et les conditions de travail avec par exemple en 2025, le groupe de travail Caristes et les groupes de travail par activités.

Les audits sécurité, déployés pour la première fois en 2024, continuent d'être déployés mensuellement dans les entrepôts. Ils permettent d'observer les comportements, le matériel et l'environnement de travail dans les entrepôts afin d'alerter sur les actions correctives à mettre en place pour améliorer la sécurité et l'hygiène sur les sites.

EGALITÉ DE TRAITEMENT EGALITE FEMME/HOMME

L'égalité entre les femmes et les hommes est suivie chaque année afin que l'index égalité Femme/Homme soit le plus proche possible de 100.

En 2024, un accord collectif d'entreprise portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé. Il a pour objectif de marquer l'opposition de la Coopérative contre tous les comportements tant discriminatoires que discriminants et d'agir pour combattre les stéréotypes et les représentations socioculturelles associées au sexe. Plusieurs actions phares découlent de cet accord : autorisation d'absence pour la rentrée scolaire, autorisation exceptionnelle d'absence pour les femmes souffrant d'endométriose, rappel du principe d'égalité salariale à l'embauche et tout au long de la vie professionnelle chez UPF, etc.

Un guide de la parentalité présentant les avantages proposés par la Coopérative sur cette thématique a également été élaboré et diffusé aux salariés déjà présents et aux nouveaux salariés lors de leur intégration. La mutuelle de la Coopérative propose également une prime à tous les collaborateurs qui viennent d'être parent.

INDEX ÉGALITÉ FEMME/HOMME	2023	2024	2025
Index égalité Femme/Homme	86	81	96

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

U Proximité France embauche des personnes en situation de handicap et fait également appel à des entreprises employant des personnes en situation de handicap. Par exemple, l'entretien des espaces verts du site d'Entraigues-sur-la-Sorgue est réalisé par un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) depuis de nombreuses années.

U Proximité France souhaite développer une véritable stratégie autour du handicap. Dans un premier temps afin d'identifier et d'accompagner les collaborateurs RQTH ; et dans un second temps, favoriser leur insertion avec pour objectif d'atteindre tant que possible les seuils minimums fixés par les dispositions légales en vigueur, soit 6% de l'effectif. En 2025, le projet de la mise en place d'une politique RQTH a été lancé avec l'élaboration d'un plan d'actions sur plusieurs années.

INDICATEURS AUTOUR DU HANDICAP	2023	2024	2025
Nombres de collaborateurs RQTH	7,42	12,68	14,40
Taux de RQTH	1,45%	2,16%	2,30%

INSERTION DES JEUNES

Afin de permettre aux jeunes générations d'avoir accès à l'emploi, des postes de travail ont été ouverts à l'alternance au sein de différentes activités de la Coopérative. Chaque année, UPF accueille également des stagiaires pour leur faire découvrir la Coopérative et son fonctionnement. UPF contribue également à des actions locales favorisant l'insertion sociale des jeunes dans l'emploi en qualité de membre du Club les Entreprises s'engagent 84, Force Emploi 84 et partenaire de l'association 1 PAR 1.

Chaque année, la Coopérative organise "La Journée des alternants" pour les alternants de la centrale mais également ceux des magasins afin de leur permettre une bonne intégration. Pour renforcer le suivi des alternants, les tuteurs d'alternants suivent une formation de 2 jours. Cela permet aux tuteurs de bien connaître leur rôle afin de bien intégrer et suivre leurs alternants tout au long de leur apprentissage chez UPF.

INDICATEURS AUTOUR DE L'INSERTION DES JEUNES	2023	2024	2025
Nombre d'alternants	4	10	8
Nombre de stagiaires	9	4	11

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

Les collaborateurs seniors font partie intégrante d'U Proximité France. Au quotidien, UPF favorise le recrutement des seniors. En 2025, 16 seniors ont été recrutés ce qui représente 5,98% des recrutements effectués dans l'année.

En 2024, une révision des critères pour bénéficier de la prime de productivité a été effectuée, pour les plus de 56 ans, afin de leur permettre de pouvoir en bénéficier et renforcer l'équité. Ces primes sont également adaptées pour les nouveaux collaborateurs juniors sur le poste pour leur permettre de pouvoir en bénéficier.

INDICATEURS AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS	2023	2024	2025
Nombre de seniors recrutés (supérieur à 50 ans)	14	10	16

ACTIONS CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES AU TRAVAIL

Le harcèlement et la violence au travail n'ayant pas leur place au sein d'U Proximité France, une charte en matière de lutte contre la violence et le harcèlement au travail a été établie depuis 2021 et annexée au Règlement Intérieur. Elle permet aux collaborateurs de connaître la procédure à suivre en cas d'exposition à ces risques, l'ensemble de ces alertes sont traitées à leur juste mesure.

En 2024, la Coopérative a également lancé une campagne de sensibilisation contre la discrimination et le harcèlement au travail. Un plan de formation a été établi afin que la totalité de l'effectif réalise cet atelier. Réalisé par un organisme extérieur, cet atelier d'une heure est basé sur la présentation des règles juridiques, des vidéos de mise en situation et des moments d'échanges entre les participants sur ces thématiques. L'objectif étant de renforcer la culture d'entreprise et de sensibiliser les équipes à ces questions cruciales afin de créer un environnement de travail respectueux, au sein duquel tous et toutes se sentent en sécurité. Cette sensibilisation sera ensuite complétée par une formation pour les équipes d'encadrement. Depuis 2024, ce sont 147 collaborateurs qui ont suivi cet atelier de sensibilisation. Les prochains ateliers se dérouleront en 2026.

En 2025, des nouveaux référents harcèlement ont été formés. Actuellement, nous dénombrons 7 référents harcèlement : 5 responsables de pôle au sein de la Direction des Ressources Humaines et 2 membres du CSE, et ce, pour les deux sites.

GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP) ET FORMATION

Chez U Proximité France, plusieurs outils autour de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) sont déployés. Ils ont pour but de répondre à plusieurs objectifs :

- Réduire les difficultés de recrutement
- Optimiser et adapter les dispositifs de formation aux enjeux et stratégies de l'entreprise
- Développer la qualification des salariés
- Valoriser les compétences individuelles et/ou collectives
- Accompagner les changements dans l'organisation du travail et de la production
- Développer les mobilités professionnelles des salariés
- Favoriser l'implication des salariés dans un projet d'évolution professionnelle

Le premier outil, les fiches de poste, permettant notamment de cartographier les différents postes au sein de l'entreprise et d'identifier les compétences nécessaires afin de déterminer les écarts entre les compétences disponibles et celles requises à l'avenir.

Ensuite, un plan de développement des compétences a été élaboré afin de former les collaborateurs pour maintenir leurs compétences actuelles, leur employabilité et leur permettre d'en acquérir de nouvelles pour combler ou anticiper les besoins futurs de la Coopérative et du secteur.

Un outil de gestion des compétences, appelé "Place de la Formation" est déployé afin de suivre les besoins en formation des collaborateurs par le service des Ressources Humaines et les managers. Cet outil permet également de suivre les entretiens de performance individuels réalisés par les managers chaque année. De plus, pour la réalisation des entretiens professionnels, UPF fait appel à un cabinet extérieur pour garantir la neutralité des échanges.

INDICATEURS AUTOUR DE LA FORMATION	2023	2024	2025
Nombre de formations réalisées <i>hors formation Hygiène et Sécurité</i>	460	395*	347
Nombres d'heures totales de formation	6 310	4 150*	4 800
Nombre d'heures moyennes par salarié formé	12h20	15h22*	20h46

**Dans le précédent Rapport RSE réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous constatons une erreur au niveau des indicateurs communiqués. Ces indicateurs ont été mis à jour dans le présent rapport.*

La baisse du nombre de formations réalisées entre 2024 et 2025 s'explique par l'absence de sessions de sensibilisation à la discrimination sur l'année 2025 (changement de prestataire pour la formation). Les ateliers reprendront à partir de 2026.

Des actions en faveur de la mobilité interne sont également mises en place. Elles permettent de favoriser le développement professionnel et l'employabilité à long terme des collaborateurs et répondre aux enjeux UPF.

INDICATEURS AUTOUR DE LA MOBILITÉ INTERNE	2023	2024	2025
Nombre de mobilités internes totales	23	20	15
Nombre de mobilités internes horizontales*	9	13	13
Nombre de mobilités internes verticales**	14	7	2

**Transition vers un autre poste/service*

***Progression en termes de responsabilité et de niveau hiérarchique.*

Enfin, des parcours métiers ont été développés pour les métiers de la Logistique et au sein du service Développement. Ils ont pour objectif de professionnaliser les équipes en favorisant la montée en compétence. Ainsi, des niveaux par type de poste ont été définis : Junior, Confirmé, Maîtrise et Expert, permettant d'expliquer la différence de contenu entre chaque poste et de valoriser les compétences plutôt que l'ancienneté en se basant sur les savoirs techniques, les savoir-faire et les savoir-être. Grâce à cette approche, les managers sont intégrés dans la gestion des carrières de leur équipe et chaque collaborateur devient acteur de sa propre évolution professionnelle et sa montée en compétences. Les parcours métiers offrent une bonne fidélisation des collaborateurs, en leur proposant des perspectives d'évolution claires et attractives ainsi qu'une meilleure gestion des talents.

Dans une optique d'harmonisation des pratiques managériales et en vue de développer les compétences de ses managers, UPF sollicite un organisme de formation agréé pour dispenser la formation "CP FFP Responsable d'équipe" à ses managers. Cette formation certifiante est reconnue au niveau national. Cette démarche est un véritable levier de développement et permet également le maintien de l'employabilité. Depuis 2023, 40 managers ont suivi ce parcours de formation. En 2025, un programme de mentoring interne a également été pensé afin que chaque membre du Comité de Direction, formé au mentoring, puisse accompagner un ou plusieurs cadre(s) lors de son intégration dans la Coopérative.

Pour l'exercice 2026, la politique de formation d'UPF s'articule autour de plusieurs axes majeurs, visant à concilier performance opérationnelle et épanouissement professionnel :

- Adapter et développer les compétences des collaborateurs à leur poste de travail et répondre aux enjeux et besoins actuels et futurs d'UPF.
- Harmoniser, structurer et uniformiser les parcours de formation et de compétences par métiers.
- Sécuriser l'activité et répondre aux objectifs du contrat social mis en place en Avril 2023.
- Anticiper, établir des process et automatiser la gestion de la formation permettant ainsi une gestion opérationnelle plus fluide et organisée.

- Harmoniser, structurer et uniformiser les parcours de formation et de compétences par métiers.
- Créer une politique et un outil de gestion de carrière pour accompagner le développement des compétences des équipes.
- Démocratiser la polyvalence en logistique et, à terme, valoriser la 'poly-activité'.
- Poursuivre la professionnalisation : formations aux métiers et aux outils.
- Diversifier le format des formations (présentiel, e-learning, blended learning, classe virtuelle, réalité virtuelle, MOOC...).

UP FORMATIONS

*Spécialiste de la formation pour les magasins
alimentaires de proximité*

UPF dispose également de son propre organisme de formation : UP Formations. Il a été créé en 2019 sur la volonté des Coopérateurs du GT Formation et du Conseil d'Administration de la Coopérative U Proximité France. Il est l'organisme de formation d'U Proximité France qui contribue à la performance des points de vente et de la Coopérative d'UPF, en les accompagnant pour la montée en compétence de leurs équipes et en s'adaptant à l'évolution des Métiers du Commerce, de la Distribution et de la Logistique.

Depuis novembre 2020, UP Formations est certifié QUALIOPI. Chaque jour, il travaille à l'amélioration continue de ses process et à la satisfaction de ses clients internes. Pour 2026, UP Formations continuera d'accompagner les magasins à la prise en main des outils de gestion et à la digitalisation des activités. En effet, les métiers de la Coopérative sont fortement impactés par les évolutions numériques. Il est primordial d'accompagner, de préparer et de former le réseau sur les métiers de demain.

Enfin UP Formations s'attache au quotidien à former les magasins sur l'ensemble des thématiques métiers qui organisent la vie et les savoir-faire de la Proximité Alimentaire : Relation clients, Management, Gestion, les Métiers (ELS, Caisse, FL) Plan de maîtrise sanitaire, la digitalisation des outils, Droits et devoirs du Dirigeant d'entreprise etc...

5.1.4 MAIN D'OEUVRE PROPRE - SANTÉ ET SÉCURITÉ

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ		2024	2025
S1-4_01 B9_41b	Nombre total de blessures liées au travail et maladies pros :		
	• Total	98	98
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	84	60
	• Saint-Jean-sur-Veyre	14	38
S1-4_02 B9_41a	Nombre et taux d'accidents du travail :		
	<u>Nombre d'accidents :</u>		
	• Total	41	30
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	39	20
	• Saint-Jean-sur-Veyre	2	10
	<u>Taux AT/MP :</u>		
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	3,4%	4,19%
	• Saint-Jean-sur-Veyre	2,6%	2,61%
	<u>Taux de fréquence :</u>		
	• Total	46,14	40,84
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	46,35	23,66
	• Saint-Jean-sur-Veyre	42,26	65,81
	<u>Taux de gravité :</u>		
	• Total	4,19	2,84
	• Entraigues-sur-la-Sorgue	3,81	2,69
	• Saint-Jean-sur-Veyre	10,88	3,66

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ		2024	2025
S1-4_03 B9_41b	Nombre total de décès liés au travail sur la période	0	0
S1-4_04	Pourcentage des collaborateurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	100%	100%

UPF se fixe pour objectif de ne pas dépasser un taux de fréquence supérieur à 70 et un taux de gravité supérieur à 2.

5.1.5 MAIN D'OEUVRE PROPRE - RÉMUNÉRATION, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET PROTECTION SOCIALE

INDICATEURS RÉMUNÉRATION, NÉGOCIATION COLLECTIVE ET PROTECTION SOCIALE		2024	2025
S1-5_01 B10_42a	Rémunération égale ou supérieure au salaire minimum légal	Oui	Oui
S1-5_02 B10_42b	Ecart de rémunération entre les genres	3,8%	3,6%
S1-5_03	Ratio de rémunération totale annuelle entre l'individu le mieux payé et la rémunération totale annuelle médiane des employés	7,07	7,24
S1-5_04 B10_42c	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	100%	100%

Avec un ratio d'équité de 7,24, l'entreprise maintient un écart limité entre le plus haut revenu et la valeur médiane. Ce chiffre reflète non seulement notre statut de coopérative, mais également le choix de la gouvernance visant à plafonner les hautes rémunérations pour limiter les écarts.

5.1.6 MAIN D'OEUVRE PROPRE - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

INDICATEURS FORMATION		2024	2025
S1-6_01 B10_42d	Nombre moyen d'heures de formation annuelles par genre : • Homme • Femme	17h39 10h44	20h49 20h41
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		2024	2025
S1-6_02	Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations formalisées : • Entretien annuel de performance* • Entretien professionnel	93% 95%	81,7% 89%

* La campagne des entretiens annuel de performance a lieu de décembre année N-1 à mars année N.

Nous observons une légère baisse du pourcentage des entretiens annuels de performance entretiens professionnels. Cette variation n'est pas structurelle, mais liée aux cycles de vie de nos collaborateurs : la prise de congés parentalité ou certains arrêts de travail ont mécaniquement impacté le pourcentage de réalisation.

5.1.7 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE PROPRE - POLITIQUES, PROCESSUS ET INCIDENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

			Code de conduite OUI/NON	Incident OUI/NON
L'entreprise a un code de conduite ou une politique de droits humains pour son personnel :			OUI	NA
Thématiques des droits humains :				
S1-8_01 C6_61b.i	S1-9_01 C6_62a.i	Travail des enfants	NON	NON
S1-8_02 C6_61b.ii	S1-9_02 C6_62a.ii	Travail forcé	NON	NON
S1-8_03 C6_61b.iii	S1-9_03 C6_62a.iii	Traite des êtres humains	NON	NON
S1-8_04 C6_61b.iv	S1-9_04 C6_62a.iv	Discrimination	OUI	NON
S1-8_05 C6_61b.v	/	Prévention des accidents	OUI	NA

S1-8_06
C6_61c
S1-9_05
C7_62b

GESTION ET POLITIQUE ASSOCIÉES AUX RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

La gestion des réclamations relatives aux droits de l'homme s'appuie sur des canaux de communication internes. Conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur (pour les thématiques discrimination et prévention des accidents), chaque collaborateur dispose de la possibilité de saisir son manager ou la Direction des Ressources Humaines. Bien que le processus repose sur une transmission directe, la culture de l'entreprise garantit une prise en charge systématique et confidentielle de chaque signalement, assurant ainsi un traitement équitable des situations remontées. Les actions sont détaillées ci-dessus dans la section sur la lutte contre le harcèlement et les violences au travail.

5.2 PARTIES PRENANTES EXTERNES

5.2.1 PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

S2-1_01
C2_48

RELATION SUR LES SUJETS DE DURABILITÉ AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Bien que la Coopérative ne dispose pas encore d'une politique formalisée dédiée exclusivement à l'échange avec les parties prenantes externes sur les sujets de durabilité, elle entretient un dialogue avec certains de ces acteurs listés ci-dessous :

- Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, permettant aux Associés d'échanger sur ces sujets via la présentation du rapport RSE annuel et le suivi des actions RSE.
- Les partenaires financiers abordent les thématiques sociales, environnementales et de gouvernance qui sont primordiales lors des échanges, notamment lors des demandes de financement où la performance extra-financière devient un critère d'analyse.
- A l'échelle de l'Enseigne, notre engagement est porté par la participation trimestrielle de notre coordinatrice RSE aux comités dédiés à la RSE. Cette instance lui permet d'avoir une vision sur les actualités et actions RSE déployées sur le territoire.

En 2023, une consultation stratégique a été menée auprès de différentes parties prenantes pertinentes internes et externes. Ce sont 31 parties prenantes, dont l'une représentant 250 associés de notre réseau, qui se sont prêtées à l'exercice. Cette analyse a aidé d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de durabilité prioritaires pour notre modèle coopératif.

S2-1_02

POLITIQUE DE VIGILANCE VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES EXTERNES

La Coopérative applique une politique de vigilance stricte visant à prévenir et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs sur l'ensemble des travailleurs et parties prenantes intervenant sur la chaîne de valeur.

L'ensemble de nos prestataires et partenaires est soumis aux mêmes exigences de sécurité et de santé au travail que nos propres collaborateurs. Le respect de nos protocoles de prévention est une condition indispensable.

En cas d'incident ou de situation à risque, un système de remontée d'informations est immédiatement activé. Chaque événement fait l'objet d'une enquête pour en déterminer les causes profondes.

La Coopérative s'engage à coopérer activement à la mise en place d'actions correctives ciblées. Ce processus de remédiation vise non seulement à traiter l'impact immédiat mais aussi à ajuster nos modes opératoires pour éviter toute récurrence, garantissant ainsi un environnement de travail sûr pour tous les acteurs de notre chaîne de valeur.

Au niveau des magasins, deux types de remontées sont possibles : celles des Associés vis-à-vis de la Coopérative et celles des clients.

Pour les Associés, un service dédié, le SRC (Service Relation Coopérateur), est disponible afin de traiter toutes leurs demandes et y répondre dans les plus brefs délais.

Pour les remontées clients, un numéro Crystal dédié est en place au niveau de Coopérative U. La demande est ensuite transférée au service QHSE magasins d'UPF qui se charge d'échanger avec l'Associé du magasin concerné. Enfin un échange est organisé entre le service QHSE magasins et le client pour traiter et solutionner la demande.

Il est primordial pour U Proximité France de garantir des produits sûrs à ses consommateurs. En effet, les Coopérateurs et la Centrale ont pris des engagements forts afin de garantir à leurs clients des produits ne présentant aucun risque pour la santé.

Depuis de nombreuses années, U Proximité France s'engage pour la santé et la sécurité des consommateurs. Chaque mois, un audit Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) est réalisé sur ses entrepôts afin d'assurer que l'hygiène nécessaire à la gestion des produits alimentaires est bien conforme. En parallèle, Coopérative U réalise également un audit PMS tous les ans ou plus selon les conditions suivantes :

Entrepôt Frais/Surgelé		
Satisfaisant	2 dernières notes > 93	1 audit tous les 2 ans
A améliorer	1 des 2 dernières notes ou les 2 < 93	1 audit tous les ans
Entrepôt ELDPH (Epicerie, Liquides, Droguerie, Parfumerie et Hygiène)		
Satisfaisant	2 dernières notes > 90	1 audit tous les 3 ans
A améliorer	1 des 2 dernières notes ou les 2 < 90	1 audit tous les ans

En 2025, la totalité des entrepôts Sec et Frais/Surgelés d'Entraigues-sur-la-Sorgue et de Saint-Jean-sur-Veyle ont été audités par Coopérative U car les seuils minimum ont été modifiés. En effet, le seuil minimum pour l'entrepôt Frais/Surgelé est passé de 92 à 93 et pour l'entrepôt Sec de 85 à 90.

Pour l'entrepôt de Saint-Jean-sur-Veyle, les notes PMS sont plus basses. Elles s'expliquent par les ajustements nécessaires au lancement du nouvel entrepôt. Afin d'inciter les collaborateurs à appliquer les mesures d'hygiène fixées par la Coopérative, une prime de résultat mensuelle est en place (prime débloquée lorsque le PMS interne mensuel est supérieur à 85), comme expliqué précédemment dans la politique prévention santé et sécurité.

L'hygiène en magasin est également primordiale, un audit PMS est prévu une à trois fois par an selon la typologie du magasin et le résultat obtenu lors du précédent audit. L'objectif étant qu'au minimum 90% des magasins obtiennent une note supérieure à 81/100.

Entre 2024 et 2025, la légère baisse du taux de conformité s'explique par l'augmentation de la note cible à atteindre. Elle est passée de 80/100 à 81/100 afin de préparer les magasins à la mise en place du nouvel audit hygiène déployé en 2027, appelé FSQS-CS. Cet audit est l'équivalent de l'audit hygiène FSQS (Food Store Quality Standard) correspondant au référentiel hygiène commun au secteur de la grande distribution. Cet audit sera appliqué à l'ensemble de la proximité à partir de 2027. A compter de mai 2026, UPF souhaite appliquer cette nouvelle grille d'audit sur un échantillon de magasins test.

INDICATEURS PMS	2023	2024	2025
En Centrale (Entraigues-sur-la-Sorgue)			
Note PMS interne moyenne annuelle entrepôt Sec	85,67%	89,9%	92,4%
Note PMS interne moyenne annuelle entrepôt Frais	84,80%	89,81%	89,3%
Note PMS Coopérative U entrepôt Sec	/	/	98,44%
Note PMS Coopérative U entrepôt Frais/Surgelés	97,13%	/	92,38%
En Centrale (Saint-Jean-sur-Veyle)			
Note PMS interne moyenne annuelle entrepôt Sec	/	44,2%	89,6%
Note PMS interne moyenne annuelle entrepôt Frais	/	52,97%	86%
Note PMS Coopérative U entrepôt Sec	/	/	85,92%
Note PMS Coopérative U entrepôt Frais/Surgelés	/	83,83%	73,79%

INDICATEURS PMS	2023	2024	2025
<i>Dans les magasins</i>			
Note PMS Magasins moyenne annuelle*	90,09	90,82	90,43
Taux de magasins conformes (supérieur à 80/100)	88%	91,4%	89,2%

* La campagne des audits a lieu de mai année N à mars année N+1.

Suite à l'initiative poussée par Coopérative U, l'Audit Sécurité a été lancé en 2024 en phase de test dans les magasins. Cet audit, réalisé dans la même logique que l'audit PMS, a pour but de s'assurer du respect de la sécurité incendie, la sécurité au travail, la sécurité des biens, la sûreté malveillance et les aléas climatiques dans les magasins.

En 2025 la phase de test s'est terminée et a permis de valider le référentiel, la grille d'évaluation ainsi que la note cible à atteindre qui est de 65/100. Le périmètre d'évaluation a également évolué et concerne désormais uniquement les magasins membres du groupement assurance. En 2025, les 26 magasins concernés par l'audit Sécurité ont été évalués.

INDICATEURS AUDIT SÉCURITÉ	2023	2024	2025
Note Audit Sécurité Magasins moyenne annuelle (sur 100)	/	66,26	64
Taux de magasins ayant réalisé l'Audit Sécurité	/	86%	100%

La gestion des alertes produits est un axe d'engagement fort sur lequel U Proximité France s'est positionné. Chaque fournisseur de la Coopérative s'est engagé contractuellement à transmettre les alertes produits afin de garantir aux clients des produits frais et sans risque pour la santé.

Pour s'assurer de la prise en compte de ce paramètre par le plus grand nombre de magasins, un dispositif de pénalités financières a été voté par les Coopérateurs lors de l'Assemblée Générale de juin 2021 et appliqué à partir de 2023.

Dans ce dispositif, le taux de retour est le critère pris en compte, ce qui implique que le magasin ait bien pris en compte l'alerte produit et ait mis en place l'action demandée par le fournisseur (retrait du produit si celui-ci est référencé dans le magasin par exemple). Cette pénalité s'applique à tous les magasins qui ont un taux de retour strictement inférieur à 95% sur la période. L'objectif étant d'obtenir un taux de retour à 100% pour les alertes produits le plus rapidement possible. Entre 2024 et 2025 nous observons une baisse de performance, qui s'explique par un effet de relâchement après les bons résultats obtenus en 2024.

En 2025, nous avons constaté une baisse des taux de retour et de conformité des magasins, liée à une réduction temporaire des effectifs dans le service d'accompagnement des magasins. Cette situation a limité notre présence sur le terrain. Le renforcement de l'équipe à la mi-2025 a permis de relancer une dynamique afin d'accompagner au mieux les magasins sur ces sujets.

INDICATEURS ALERTES PRODUITS	2023	2024	2025
Taux de retour moyen annuel	92,80%	96,5%	95,81%
Taux de conformité moyen Magasins (sup à 95%)	68%	78%	69%
Taux de magasins soumis à une pénalité financière par rapport au nombre total de magasins	12%	16%	22%

5.2.2 INCIDENTS GRAVES NÉGATIFS EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME

INDICATEUR INCIDENTS PARTIES PRENANTES EXTERNES		2024	2025
S2-2_01 C7_62c	Nombre d'incidents confirmés impliquant des parties prenantes externes	0	0

6. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 CONDUITE DES AFFAIRES

6.1.1 PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

BC-1_01
BC-1_02
BC-1_03
C2_48
B2_26d

La corruption n'a pas sa place au sein d'U Proximité France. En effet, un paragraphe dédié à l'anti-corruption et au trafic d'influence a été intégré au Règlement Intérieur et entraîne une sanction disciplinaire en cas de non-respect. Il est demandé à chaque nouveau collaborateur de signer le Règlement Intérieur pour attester de son application.

	2023	2024	2025
Pourcentage de l'effectif ayant signé le Règlement Intérieur	100%	100%	100%

En parallèle, il existe une procédure de lutte contre la corruption pour les contrats, réalisés dans le cadre d'appels d'offres par exemple. Elle permet aux collaborateurs d'être attentifs aux différents aspects de la corruption dans le cadre de la signature de contrat. Elle engage nos fournisseurs à se conformer aux différentes lois, décrets, conventions, normes ou réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption.

À court terme, il est prévu de mettre en œuvre un programme de conformité et de lutte anti-corruption pour répondre aux obligations de la Loi Sapin II. Une charte éthique et un code de conduite seront également formalisés. Le but est de permettre aux collaborateurs de connaître précisément le comportement à adopter en cas de sollicitation ou de risque de corruption. Au-delà de l'aspect réglementaire, nous souhaitons faire de l'éthique un véritable pilier de notre coopérative. À ce titre, les comportements qui ne correspondraient pas à nos valeurs et à ces standards d'intégrité n'ont pas lieu d'être au sein d'UPF.

U Proximité France bénéficie également des dispositifs mis en place par Coopérative U sur les thématiques suivantes : gestion des conflits d'intérêts, lobbying, politique cadeaux et hospitalités, charte fournisseurs et charte éthique.

6.1.2 CORRUPTION ET POTS DE VIN

BC-2_01

Afin de garantir l'intégrité de ses opérations, l'entreprise a instauré des mesures visant à prévenir et à traiter tout risque de corruption. Cette démarche repose notamment sur des clauses contractuelles rigoureuses. En effet, chaque contrat de travail stipule formellement l'interdiction de prendre des participations financières ou opérationnelles dans des entreprises tierces susceptibles de créer un conflit d'intérêt.

Par ailleurs, des processus de contrôle et de prévention sont déployés auprès des fonctions les plus exposées, telles que les Chefs de produit et les cadres supérieurs notamment. En cas de signalement ou de suspicion, l'entreprise s'engage à ce que toute allégation liée à un sujet de corruption fasse systématiquement l'objet d'une enquête interne approfondie. Ces investigations permettent de traiter les incidents avec impartialité et de mettre en œuvre les actions correctives ou disciplinaires nécessaires.

		2024	2025
BC-2_03 B11_43	Nombre total de condamnations liées à la corruption et pots-de-vin	0	0
BC-2_04 B11_43	Montant total des amendes liées à la corruption et pots-de-vin	0	0

6.1.3 ENGAGEMENT POLITIQUE ET ACTIVITÉS DE LOBBYING

BC-3_01

Pour renforcer son ancrage local, UPF organise des challenges et animations pour les collaborateurs. Par exemple, en octobre 2025 UPF a financé la participation de plusieurs collaborateurs à des courses en faveur d'Octobre Rose, la Rose Pontetienne (Entraigues-sur-la-Sorgue) et la Verticale Rose (Saint-Jean-sur-Veyle). Un challenge photo pour Movember et Octobre Rose a également été proposé aux collaborateurs et a permis d'effectuer un don à l'association pour la lutte contre le cancer.



En fin d'année 2025, une collecte solidaire de Noël a été organisée en partenariat avec le Secours Populaire d'Avignon. Cette opération a permis de collecter des jouets, peluches, livres, gourmandises et boîtes solidaires qui ont ensuite été distribués aux personnes dans le besoin par le Secours Populaire.



En 2025 et pour la deuxième année consécutive, le GT RSE a lancé un appel à candidature auprès des collaborateurs pour soutenir leurs projets associatifs. Sur les 12 dossiers reçus, 6 ont été retenus et soutenus à hauteur de 2 000€ maximum pour un montant total de 11 849,61€. U Proximité France a pour objectif d'inscrire cette initiative sur le long terme. Les projets retenus devaient être en accord avec les ambitions RSE de la Coopérative, et sont les suivants :

- L'association Union Athlétique Carpentrasienne pour leur projet d'insertion des enfants issus des quartiers prioritaires à travers la pratique de l'athlétisme et la sensibilisation au handicap.
- Canto Cigalo pour leur projet de stage culturel inter-régional permettant de faire rayonner la culture et les traditions provençales auprès des autres régions.
- L'association Mer Veille pour leur opération de nettoyage et de protection des espaces maritimes sur le littoral méditerranéen.
- Le Tennis Club de Graveson pour leur projet "Tennis Santé" permettant aux personnes atteintes d'une pathologie à se réinsérer grâce à la pratique du pickleball.

- C1 Racing pour leur projet d'accompagnement de jeunes talents en leur inculquant les belles valeurs du sport et en faisant rayonner le Vaucluse.
- L'OCCE 84 pour leur projet de classe autonome permettant aux enfants d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux, la culture et l'insertion via le dispositif Ulis.



En 2025, l'organisme du Don du Sang s'est rendu sur le site d'Entraigues-sur-la-Sorgue afin que les collaborateurs puissent effectuer un don du sang sur leur lieu de travail et pendant leur temps de travail.



Enfin, U Proximité France ne mène aucune action de lobbying en son nom propre. Toutefois, en tant que membre du groupement Coopérative U, nous sommes indirectement impliqués dans ces activités via son adhésion à la FECP (Fédération de l'Épicerie et du Commerce de Proximité). Cette organisation assure la défense des intérêts du secteur et mène des actions de lobbying auprès des instances concernées. Les magasins contribuent au fonctionnement de cette fédération par le biais d'une cotisation annuelle, ce qui leur permet de bénéficier d'une représentation active. Le Directeur Général d'UPF est également administrateur au sein de la FECP.

6.1.4 GESTION DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS INCLUANT LES PRATIQUES DE PAIEMENT

BC-4_01

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

En tant que membre du Groupement U, nous appliquons les bonnes pratiques décidées dans la Charte fournisseurs et prestataires de l'Enseigne. Cette charte exige aux fournisseurs et prestataires d'adhérer aux valeurs éthiques du Groupement U, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, au respect des droits humains et de l'environnement, à la promotion d'une concurrence libre, loyale et équitable et plus généralement, aux règles de droit et d'éthique des affaires que nous nous devons tous de respecter. Les fournisseurs et prestataires s'engagent également à faire appliquer ces principes à leurs propres sous-traitants ou fournisseurs.

CONDITIONS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les conditions de paiement au sein d'UPF sont définies en accord avec nos fournisseurs et les règlements sont effectués à l'échéance convenue. L'ensemble de nos processus respecte les plafonds fixés par la législation française, garantissant ainsi des relations commerciales équitables et conformes.

Pour 2025, les délais de paiement effectifs se décomposent comme suit selon nos deux principales catégories de partenaires :

INDICATEURS CONDITIONS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS		2025
BC-4_08	Délais de paiement moyen : Fournisseurs frais	25,12 jours
	généraux Fournisseurs de marchandises	35,82 jours
BC-4_09	Pourcentage de dettes échues sur la période	3,65%

7. CONCLUSION

Ce troisième rapport marque une étape structurante pour notre coopérative dans sa transition de la DPEF vers les nouveaux standards de reporting. En réalisant notre analyse de double matérialité, nous avons pu identifier avec précision les risques, impacts et opportunités propres à notre activité et à notre secteur. Pour ce faire, nous avons choisi une approche exigeante : une VSME « augmentée », intégrant des indicateurs issus du référentiel Mid-cap.

Bien que notre stratégie RSE globale soit actuellement en cours de définition, les conclusions de ce travail nous offrent déjà une trajectoire à suivre. Elles nous permettent d'orienter nos efforts vers des actions cohérentes, directement adaptées aux enjeux spécifiques de notre entreprise et notre secteur d'activité. Si plusieurs chantiers opérationnels sont d'ores et déjà ouverts, comme par exemple la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les sites, les politiques autour de l'anti-gaspillage, les différentes actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail, nous allons poursuivre la structuration de notre démarche pour ancrer durablement la performance responsable au cœur de notre modèle coopératif.

Au-delà de nos processus opérationnels, nous affirmons notre volonté d'être un acteur responsable au niveau environnemental, social et sociétal au cœur des deux bassins d'emploi où nos sites sont implantés. Alors que notre coopérative et nos magasins poursuivent leur développement, notre ambition est de croître de la bonne manière : de façon raisonnée et durable. Cela implique de placer la maîtrise de nos impacts sur l'environnement et la société dans nos décisions, tout en accordant une attention constante à l'épanouissement de nos collaborateurs.

8. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS CLÉS

Ces indicateurs ont été identifiés comme clés au vue des impacts, risques et opportunités identifiés et des politiques menées par UPF pour y répondre.

Indicateurs clés	2023	2024	2025
Effectif par type de contrat :			
- Total	510,67	587,08	625,59
- Nombre de contrat en CDI	496,95	530,78	576,78
- Nombre de contrat en CDD	513,72	56,30	48,81
Nombre total d'intérimaires sur la période	/	362	294
Taux de turnover CDI	24,51	14,55	13,14
Résultats de la semaine à 4 jours (activité exploitation) :			
- Taux AT/MP	4,25%	3,40%	4,19%
- Taux d'absentéisme	11%	10%	10%
Taux de fréquence	62,82	42,77	40,84
Taux de gravité	3,22	2,26	2,84
Nombre d'accidents du travail (avec arrêt)	49	41	30
Nombre de salariés formés à l'hygiène et sécurité	373	566	391
Nombre de contentieux individuels et collectifs	0	1	9
Nombre de formations réalisées <i>hors formation Hygiène et Sécurité</i>	460	395	347
Taux de collaborateurs RQTH	1,45%	2,16 %	2,30%
Indicateur égalité Homme/Femme	86	81	96
Taux de remplissage annuel	76,04%	78,82%	78,29%
Taux de service annuel	96,17%	95,06%	96,08%
Pourcentage de déchets valorisés	83,8%	85%	92,4%
Consommation d'électricité	7 291 331 kWh	8 867 037 kWh	10 503 009 kWh
Emissions totales de GES	418 412 tCO2e	501 392 tCO2e	503 895 tCO2e
Consommation d'eau	7 497 m³	6 674 m³	8 186 m³
Note PMS Magasins moyenne annuelle	90,09	90,82	90,43
Note PMS Coopérative U :			
Site Entraigues-sur-la-Sorgue :			
- Note PMS Coopérative U entrepôt Sec	/	/	98,44%
- Note PMS Coopérative U entrepôt Frais/Surgelés	97,13%	/	92,38%
Site Saint-Jean-sur-Veyle :			
- Note PMS Coopérative U entrepôt Sec	/	/	85,92%
- Note PMS Coopérative U entrepôt Frais/Surgelés	/	83,83%	73,79%
Nombre de salariés ayant signé le Règlement Intérieur	100%	100 %	100%

9. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent rapport de durabilité couvre l'exercice 2025, s'étendant du 1er janvier au 31 décembre. Il a été élaboré selon le référentiel VSME (Voluntary ESRS for SMEs), en s'appuyant sur les modules "Base" et "Narratif", tout en intégrant certains indicateurs de "Mid-cap" jugés pertinents au regard de la spécificité de nos activités et de notre ambition en matière de transparence.

PRÉCISIONS SUR LES MODES DE CALCUL RETENUS

- **Chiffre d'affaires et Total Bilan :**

Le chiffre d'affaires et le total bilan sont calculés à partir des comptes sociaux.

- **Taux de remplissage annuel :**

Cet indicateur est calculé en fonction de la capacité acceptable par les différents types de véhicules utilisés par U Proximité France en nombre de palettes et en poids.

- **Taux de service annuel :**

Cet indicateur est calculé pour s'assurer du respect de l'heure de livraison aux Coopérateurs par les transporteurs partenaires d'UPF.

- **Utilisation totale des terres :**

Pour le site de Saint-Jean-sur-Veyre nous sommes locataires du site que nous partageons avec d'autres entreprises. Le bailleur ne dispose pas du détail de la surface imperméabilisée, la surface dédiée à la nature sur site et la surface dédiée à la nature hors site pour chaque locataire mais uniquement au global. Pour cela, nous avons fait un ratio par rapport à la surface louée par UPF afin de bénéficier de la surface pour chacune des catégories citées ci-dessus.

- **Taux de rotation :**

Cet indicateur a été divisé en plusieurs catégories pour plus de cohérence. Du fait de la saisonnalité de l'activité d'exploitation, il était préférable de suivre séparément le taux de turnover Administratif pour les activités d'encadrement et administratives et le taux de turnover Exploitation pour les activités liées à la préparation des commandes.

- **Taux d'absentéisme :**

Les absences prises en compte dans le taux d'absentéisme représentent tous types d'absences non payées.

- **Nombre d'intérimaires en cumul sur l'année (par personne physique intégrée) :**

Le nombre d'intérimaires correspond au nombre total d'intérimaires en cumul sur toute l'année pour chaque personne physique intégrée quelque soit le nombre de jours travaillés, pouvant aller de 1 jour à plusieurs mois.

- **Nombre de collaborateurs RQTH et Taux de RQTH :**

Ces indicateurs utilisent les données de la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH).

- **Taux de gravité :**

Le taux de gravité est calculé au mois de mars de l'année N+1. Cet indicateur est amené à légèrement évoluer car certains arrêts de travail ou maladies professionnelles (AT/MP) sont toujours en cours ou en attente de reconnaissance.

- **Ratio de rémunération totale annuelle entre l'individu le mieux payé et la rémunération totale annuelle médiane des employés :**

Ce ratio est calculé en divisant le salaire brut annuel de l'individu le mieux payé par la rémunération totale annuelle médiane des employés, en excluant le plus haut salaire de cette médiane.

- **Total émissions de gaz à effet de serre :**

Pour calculer le total des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2024 et 2025, nous avons utilisé le ratio tonne équivalent CO2 par collaborateur 2023, qui est de 797 tonnes équivalent CO2 par collaborateur et le nombre de collaborateurs en ETP en 2024 et en 2025. Pour la répartition par scope, nous avons effectué un ratio sur 2023 afin d'effectuer la répartition sur 2024 et 2025.

- **Note PMS Magasins moyenne annuelle :**

Cet indicateur est calculé de la période de mai année N à mars année N+1, car la campagne d'audit PMS est réalisée sur cette période.

- **Nouveaux indicateurs VSME et MidCap :**

Les indicateurs rattachés à la VSME sont calculés sur 2024 et 2025 uniquement, pour les indicateurs déjà présents dans les précédents Rapport RSE l'année 2023 est inclus.

10. RAPPORT DE L'AUDITEUR



S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

Le Mistral - ZAC du Plan
641 avenue de la Cunoise
84320 Entraigues sur la Sorgue

COMPTE RENDU DE MISSION
SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS DU RAPPORT SUR
LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE DE
LA S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

PLANETE IODA

Société Membre de l'Ordre des Experts-Comptables

165 Avenue du Marin Blanc – 13400 Aubagne

RCS 922 717 483

S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

Le Mistral - ZAC du Plan
641 avenue de la COUNOISE
84320 Entraigues sur la Sorgue

RCS AVIGNON : 706 020 401

COMPTE RENDU DE MISSION SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS DU RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE DE LA S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

Le Mistral - ZAC du Plan
641 avenue de la Counoise
84320 Entraigues sur la Sorgue

RCS AVIGNON : 706 020 401

COMPTE RENDU DE MISSION

SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS DU RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE DE LA S.A. COOPERATIVE U PROXIMITE FRANCE

1. Objet de la mission

Conformément à notre lettre de mission en date du 20 octobre 2025 nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies concernant votre demande examen des informations de votre rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (rapport RSE), établi volontairement en l'absence d'obligation légale et réglementaire, que vous trouverez joint au présent compte-rendu.

Il s'agit de votre troisième rapport RSE. Les deux précédents rapports étaient établis conformément à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Cette obligation de déclaration a été remplacée par la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Au titre de l'exercice 2025, vous ne dépassez pas les seuils d'application de la CSRD.

2. Référentiels appliqués et périmètre

Dans ce contexte, vous avez fait le choix d'élaborer votre rapport en vous appuyant sur le référentiel « VSME » (norme européenne de reporting de durabilité volontaire pour les PME), ainsi que sur certaines dispositions du référentiel *Mid-Caps Standard*. Ce dernier est une initiative du

Page 3 sur 5

collectif européen *We Are Europe* intégrant l'analyse de double matérialité et destiné aux entreprises de taille intermédiaire.

Sur la base du référentiel *Mid-Caps Standard*, et en anticipation d'une éventuelle future mise en conformité avec la *CSRD*, vous avez réalisé une analyse de double matérialité, bien que celle-ci ne soit pas exigée par le référentiel *VSME*. Votre rapport couvre ainsi l'intégralité du référentiel *VSME* et intègre des indicateurs issus du *Mid-Caps Standard*, que vous avez jugés pertinents au regard des résultats de votre analyse de double matérialité.

En lien avec cette analyse, vous avez également présenté les politiques mises en œuvre afin de prévenir, identifier et atténuer les impacts, risques et opportunités identifiés, ainsi que les résultats associés et les indicateurs clés de performance.

Toutefois, s'agissant d'un rapport volontaire, le périmètre du reporting RSE est limité à la société U Proximité France et n'intègre pas ses filiales, celles-ci étant considérées comme non significatives.

3. Travaux réalisés

Notre mission a consisté à :

- Prendre connaissance de votre entreprise, de son périmètre, de son modèle d'affaires, ainsi que de vos orientations stratégiques en matière de développement durable, au regard des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liées à vos activités, et, le cas échéant, des actions ou des programmes qui en découlent ;
- Prise de connaissance des rapports précédents et des travaux réalisés sur votre analyse de double matérialité et les politiques, plans d'actions et objectifs qui en découlent ;
- Obtenir une version avancée de l'analyse de double matérialité des impacts, risques et opportunités ;
- Contrôler la justification de l'analyse de double matérialité et des impacts, risques et opportunités ;
- Prendre connaissance des outils de collecte et de traitement des données extra-financières utilisés ;
- Contrôle de la procédure de collecte et des indicateurs choisis ;
- Obtenir une version avancée du reporting extra-financier ;
- Contrôler la conformité avec les référentiels et, le cas échéant, avec les dispositifs réglementaires ;
- Contrôler le périmètre des informations retenues ;
- Contrôle de la justification des choix de publications d'informations ou d'omissions ;

- Contrôler les informations clés présentées dans le rapport et réaliser des tests ;
- Contrôler et apprécier la cohérence des autres informations présentées.

4. Points d'attention

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- **Emissions de gaz à effet de serre (GES)**

Le calcul de vos émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) date de 2023 et n'a pas été recalculé à la suite de l'évolution de votre périmètre en 2024 (ouverture de l'entrepôt de Saint-Jean).

Par ailleurs, votre trajectoire carbone reste à construire.

- **Formalisation de votre feuille de route RSE**

Vos politiques, actions et objectifs ne couvrent pas encore l'ensemble des enjeux identifiés comme matériels.

- **Mise en conformité réglementaire**

Votre programme de lutte contre la corruption doit être finalisé afin d'être pleinement conforme aux exigences de la loi Sapin II.

5. Conclusion

Sur la base des travaux réalisés, tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que le rapport RSE d'U Proximité France est conforme aux référentiels méthodologiques appliqués et décrits dans le rapport RSE et que les informations prises dans leur ensemble sont présentées de manière sincère conformément aux référentiels utilisés.

Fait à Marseille

Le 4 mai 2026



Brice RENAUD

Associé, Expert-comptable et Commissaire aux comptes habilité à certifier les informations en matière de durabilité.

11. ANNEXES

11.1 ANNEXE 1 : CERTIFICAT BREEAM

BREEAM®

Code for a Sustainable Built Environment
www.breeam.com

Final Certificate
The assessment of:
ARGAN Tranche 2
276 Route de Belin
Zone d'activité du Champ du Chêne
Saint Jean sur Veyle
01365
France



has been carried out according to Technical Manual:
BREEAM International New Construction V6

and based on the Assessment Report produced by:
INGEA
has achieved a score of **57.4%**
Very Good


Certificate Number: **BREEAM-0126-9638** Issue: **01**

BRE Global Limited is accredited by UKAS. The assessment process is certified by BRE Global Limited in accordance with the requirements of Scheme Document SD123

24 January 2025
Date of Issue

Signed for BRE Global Ltd., Lauren Darroch

ARGAN
Client for the Assessment
Anne Hamon
Licensed Assessor

GSE
Main Contractor

AH66
Assessor Number


SD123 Cert. No. BREEAM-0126-9638

This certificate is issued to the Licensed Assessor Organisation named above based on their application of the assessment process in accordance with Scheme Document SD123.

This certificate is valid on the date of issue on the basis of the data provided by the client and verified by the Assessor Organisation.

To check the authenticity of this certificate visit www.greenbookblue.com/check, scan the QR Tag or contact us: E: breeam@bre.co.uk T: +44 (0)333 321 8811

This certificate remains the property of BRE Global Limited and is issued subject to terms and conditions available at: www.greenbookblue.com/terms

The use of the UKAS accreditation mark indicates accreditation in respect of those activities covered by the Accreditation Registration Number 0507 which can be verified by visiting www.ukas.com

BREEAM is a registered trademark of BRE (the Building Research Establishment Ltd. Community Trade Mark 55778551)



BF1228 Rev 2.0

Page 1 of 2

© BRE Global Ltd, 2017

Final Certificate Number: BREEAM-0126-9638

Issue: 01

ARGAN Tranche 2
276 Route de Belin
Zone d'activité du Champ du Chêne
Saint Jean sur Veyle
01365
France

Assessed for: ARGAN

by: INGEA
Assessor Company

Anne Hamon
Licensed Assessor

AH66
Assessor Number

BREEAM International New Construction V6

Overall Score: 57.4%
Rating: Very Good



Category Scores	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Management	43										
Health and Wellbeing	41										
Energy	63										
Transport	22										
Water	67										
Materials	67										
Waste	57										
Land Use and Ecology	60										
Pollution	75										
Innovation	30										



Signed for BRE Global Ltd., Lauren Darroch

24 January 2025
Date of Issue



SD123 Cert. No. BREEAM-0126-9638

This certificate is issued to the Licensed Assessor Organisation named above based on their application of the assessment process in accordance with Scheme Document SD123.
This certificate is valid on the date of issue on the basis of the data provided by the client and verified by the Assessor Organisation.
To check the authenticity of this certificate visit www.bre.com/verify, scan the QR Tag or contact us: E: breeam@bre.co.uk T: +44 (0)333 321 8811
This certificate remains the property of BRE Global Limited and is issued subject to terms and conditions available at www.bre.com/terms
The use of the UKAS accreditation mark indicates accreditation in respect of those activities covered by the Accreditation Registration Number 0007 which can be verified by visiting www.ukas.com
BREEAM is a registered trademark of BRE (the Building Research Establishment Ltd. Community Trade Mark 53778551)



bre

11.2 ANNEXE 2 : TABLEAU DES IRO

Thème	IRO	Chaîne de valeur
Changement climatique - Matérialité forte	Adaptation et atténuation du changement climatique : <i>Impacts</i> - Risques climatiques (canicule, sécheresse, etc.) sur les activités agricoles. - Changement climatique ayant un impact sur les conditions de travail des salariés et les infrastructures. - Epuisement des ressources naturelles - Impact des émissions de gaz à effet de serre du transport des matières premières internationales pour les produits - Coûts induits de l'adaptation au changement climatique <i>Risques et opportunités</i> - Impact financier des réglementations (taxes, restrictions circulation dans les centres villes, etc.) - S'orienter vers des produits locaux et de saison (activités directes et aval)	- Amont - Activités directes - Amont - Toute la chaîne de valeur - Activités directes et aval - Activités directes et aval - Activités directes et aval
	Energie : <i>Impacts</i> - Utilisation d'énergies fossiles <i>Risques et opportunités</i> - Augmentation des prix de l'énergie (notamment pour le transport) - Utilisation d'énergie renouvelables (panneaux photovoltaïques)	- Activités directes et aval - Activités directes - Activités directes
Pollution - Matérialité moyenne	Pollution de l'air : <i>Impacts</i> - Émissions de gaz à effet de serre via le transport des marchandises - Émissions de gaz à effet de serre via les trajets des itinérants - Émissions de gaz à effet de serre secteur de l'agriculture - Faible empreinte des déplacements clients faible (magasins de proximité) <i>Risques et opportunités</i> - Évolutions réglementaires secteur du transport et de l'agriculture amenant à plus d'exigences entraînant des coûts - Sanctions en cas de non conformité réglementaire (impact financier et réputationnel)	- Amont et activités directes - Activités directes - Amont - Aval - Amont et activités directes - Toute la chaîne de valeur
	Pollution des eaux : <i>Impacts</i> - Pollution des eaux avec l'utilisation de pesticides (agriculture) - Pas de pollution des eaux (uniquement de l'eau sanitaire) - Rejets dans les eaux usées <i>Risques et opportunités</i> - Évolutions réglementaires process et traitement des eaux (impact financier)	- Amont - Activités directes et aval - Amont - Toute la chaîne de valeur
	Pollution des sols : <i>Impacts</i> - Artificialisation des sols - Secteur agriculture : déforestation et changement d'utilisation/d'affectation des sols. - Pollution agricole via l'utilisation de pesticides notamment - Potentiels fuites de produits <i>Risques et opportunités</i> - Évolutions réglementaires (impact financier - sur toute la chaîne de valeur) - Pollution des sols externe pouvant amener à des pollutions sur les produits vendus par UPF	- Toute la chaîne de valeur - Amont - Activités directes - Toute la chaîne de valeur - Amont

Thème	IRO	Chaîne de valeur
Pollution - Matérialité moyenne	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires : <i>Impacts</i> - Quelques pollutions sur les produits - Impact sur la santé des consommateurs <i>Risques et opportunités</i> - Risque d'impact réputationnel si problème santé et sécurité des consommateurs sur les produits - Risque de pénuries dû à la production actuelle	- Amont - Amont - Toute la chaîne de valeur - Amont
	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes : <i>Impacts</i> - Potentiel présence de substances préoccupantes dans les produits <i>Risques et opportunités</i> - Réglementation UE & France autour des substances préoccupantes (pouvant amener à la destruction de stock)	- Toute la chaîne de valeur - Toute la chaîne de valeur
	Microplastiques : <i>Impacts</i> - Présence de microplastiques emballages/produits pouvant avoir un impact sur l'environnement et la santé <i>Risques et opportunités</i> - Nouvelles réglementations sur l'utilisation du plastique dans les emballages impactant le coût des produits et les volumes de vente	- Toute la chaîne de valeur - Activités directes
Ressources aquatiques et marines - Matérialité faible	Eau : <i>Impacts</i> - Surconsommation d'eau pouvant entraîner un épuisement de la ressource en eau - Prélèvement d'eau trop important pouvant entraîner un épuisement de la ressource en eau (assèchement des nappes phréatiques, etc.) - Pollution des eaux, des océans et des sols via le rejet d'eaux mals traitées (secteur de l'agriculture) <i>Risques et opportunités</i> - Pénuries de marchandises	- Activités directes - Amont - Amont - Toute la chaîne de valeur
	Ressources marines : <i>Impacts</i> - Extinction des espèces marines (peu significatif car très peu de vente en magasins) - Émissions de gaz à effet de serre induites par le transport maritime	- Amont - Amont et activités directes
Biodiversité et écosystèmes - Matérialité moyenne	Biodiversité et écosystèmes : <i>Impacts</i> - Secteur de l'agriculture impact négatif sur les écosystèmes - Émissions de gaz à effet de serre ayant un impact sur la biodiversité - Artificialisation des sols - Déforestation pour terres agricoles - Pollution sonore et lumineuse pour la faune et la flore autour des sites - Pollutions des sols, de l'air et des eaux <i>Risques et opportunités</i> - Secteur de l'agriculture dépendant des services écosystémiques - Disparition d'espèces amenant à des augmentations des prix (ex : abeille pollinisation)	- Amont - Toute la chaîne de valeur - Activités directes et aval - Amont - Activités directes - Toute la chaîne de valeur - Amont - Amont

Thème	IRO	Chaîne de valeur
Economie circulaire - Matérialité forte	Ressources entrantes : <i>Impacts</i> - Pression et surconsommation des ressources naturelles <i>Risques et opportunités</i> - Utilisation de matières premières recyclées/responsables - Augmentation du prix des carburants (impacts financiers)	- Toute la chaîne de valeur - Activités directes - Activités directes
	Ressources sortantes : <i>Impacts</i> - Gaspillage et casse des marchandises - Émissions de gaz à effet de serre lié aux services proposés (transport de marchandises lié au service proposé) <i>Risques et opportunités</i> - Mise en place d'une politique anti-gaspi pour limiter le gaspillage et impact positif pour les bénéficiaires	- Activités directes et aval - Activités directes - Toute la chaîne de valeur
	Déchets : <i>Impacts</i> - Conséquences sanitaires en cas de mauvaise gestion des déchets et pollution - Production de déchets participant à la pollution des sols, air et eau et la biodiversité (émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets : transport, incinération, etc.) <i>Risques et opportunités</i> - Perception de déchets inutiles par les consommateurs, attentes en matière d'écoconception - Valorisation et recyclage des déchets (création de matières premières et d'énergie, etc.)	- Toute la chaîne de valeur - Toute la chaîne de valeur - Toute la chaîne de valeur - Activités directes et aval
Effectifs de l'entreprise - Matérialité forte	Conditions de travail : <i>Impacts</i> - Dépendance aux contrats courts (CDD et intérim) pouvant amener à une précarité pour les travailleurs. - Fatigue des équipes pouvant amener à des AT/MP et absentéisme - Favoriser un meilleur équilibre vie pro et vie perso - Impacts négatifs du travail de nuit (équilibre vie pro - vie perso, santé, etc.) - Amélioration de la culture d'entreprise et implication des équipes - Tensions avec les représentants du personnel pouvant amener à un mauvais dialogue social - Détérioration des conditions de vie au travail / A l'inverse amélioration des conditions de vie au travail - Augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles - Baisse la performance et augmentation de l'absentéisme - Travail au frais et surgelés - Impacts négatifs du travail de nuit - Inégalités des chances - Difficultés de recrutement / Mauvaise marque employeur - Lutter contre les discriminations - Équité et inclusion sociale <i>Risques et opportunités</i> - Coûts liés au recrutement et la formation de nouveaux collaborateurs - Augmentation des coûts liés au turn-over entraînant une dégradation de la cohésion sociale et réputation de l'entreprise - Mise en place du télétravail / Semaine à 4 jours pour les postes éligibles	Activités directes

Thème	IRO	Chaîne de valeur
Effectifs de l'entreprise - Matérialité forte	- Impacts financiers AT/MP et absentéisme - Meilleur engagement et productivité - Inadaptations de l'entreprise aux aspirations sociétales et générationnelles - Prévention pour la santé et la sécurité - Sanctions juridiques et financières	Activités directes
	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous : <i>Impacts</i> - Développement et valorisation des compétences - Amélioration de la performance - Inégalité des chances - Lutter contre les discriminations - Equité et inclusion sociale - Garantir un environnement de travail sain - Impact négatif sur la marque employeur / environnement de travail - Difficultés de recrutement <i>Risques et opportunités</i> - Déficit et obsolescence des compétences des collaborateurs - Augmentation de l'accidentologie dû déficit de formation - Perte de compétences amenant à une baisse de la productivité - Impact sur la culture d'entreprise - Sanctions financières	Activités directes
Travailleurs de la chaîne de valeur - Matérialité forte	Non traité	
Communautés affectées - Matérialité faible	Non traité	
Consommateurs et utilisateurs finaux - Matérialité forte	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux : <i>Impacts</i> - Gestion des données personnelles des clients - Sécurité informatique (intrusion sur les serveurs de nos magasins par exemple) - Réglementation française et européenne sur les produits alimentaires, étiquetage, etc. - Transparence vis-à-vis des clients <i>Risques et opportunités</i> - Impact financier et réputationnelle : fuite de données confidentielles, investissement sécurité des SI	- Activités directes - Activités directes et aval - Amont et activités directes - Activités directes - Activités directes et aval
	Inclusion sociale des consommateurs et/ou utilisateurs finaux : <i>Impacts</i> - Exclusion de certaines catégories de consommateurs - Inclusion via les magasins de proximité (rural, inclusion sociale, etc.) - Sensibilisation auprès des consommateurs <i>Risques et opportunités</i> - Nouveaux clients (RQTH, CSP, localisation, etc.) - Impacts financiers et réputationnel en cas de non respect	- Activités directes et aval - Activités directes et aval - Toute la chaîne de valeur - Activités directes et aval - Toute la chaîne de valeur

Thème	IRO	Chaîne de valeur
Consommateurs et utilisateurs finaux - Matérialité forte	Sécurité des consommateurs et/ou utilisateurs finaux : <i>Impacts</i> - Offre produits bons pour la santé / A l'inverse offre produits mauvais (impact positif ou négatif sur la santé) - Impact sur la santé et la sécurité des consommateurs via les marchandises <i>Risques et opportunités</i> - Problème santé et sécurité sur les produits : bad buzz (impact financier et réputationnel) - Réglementation sur les produits alimentaires (emballage, nutriscore, etc.) - Gestion des alertes produits- Création d'une offre responsable	- Toute la chaîne de valeur - Toute la chaîne de valeur - Toute la chaîne de valeur - Activités directes - Toute la chaîne de valeur
Conduite des affaires - Matérialité moyenne	Conduite des affaires <i>Impacts</i> - Garantir un environnement de travail sain pour dénoncer les abus - Impact négatif sur l'environnement de travail - Améliorer la gestion des non conformités - Amélioration/détérioration du bien-être animal sur la chaîne d'approvisionnement - Lobbying ayant une influence positive ou négative sur les lois/décisions - Pratiques déloyales ayant un impact sur l'image de marque et les pratiques - Impact sur les relations avec les fournisseurs <i>Risques et opportunités</i> - Sanctions juridiques en cas de non mise en place - Risque réputationnel en cas de scandale - Possible conflits d'intérêts entraînant une perte de crédibilité - Co-construire des normes favorables au développement durable - Rupture de produits dans la chaîne de valeur - Risque de sanctions financières - Amélioration ou détérioration de l'image, éthique	- Activités directes - Activités directes - Activités directes - Amont - Toute la chaîne de valeur - Activités directes - Amont et activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes - Activités directes

11.3 ANNEXE 3 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS VSME ET MIDCAP

Thématique	Section du rapport de durabilité	VMSE	MidCap	Page
Informations générales	Base de préparation - Périmètre - Forme juridique - Code NACE - Total Bilan 2025 - Chiffre d'affaires 2025 - Localisation des sites - Adresse des principaux sites détenus ou loués - Certificat et Label ESG	B1 B1-24c B1_24e.i B1_24e.ii B1_24e.iii B1_24e.iv B1_24e.vi B1_24e.vii B1_25	GI-1 GI-1-03 GI-1_04 GI-1_05 GI-1_06 GI-1_07 GI-1_08 GI-1_09 GI-1_10 GI-1_11	3 4 4 4 4 4 4 4 4
	Données d'identification et de gouvernance - Organe de gouvernance - Pourcentage de membres exécutifs ou indépendants au sein de l'organe de gouvernance - Ratio diversité de genre au sein de l'organe de gouvernance - Représentation des salariés - Gouvernance de la RSE	C9_65 C9_65	GI-2 GI-2_01 GI-2_03 GI-2_02 GI-2_04 GI-2_05 GI-2_06	4 5 5 5-7 7 7 7
Vision stratégique et organisation de la durabilité	Stratégie : Modèles d'affaires et initiatives liées à la durabilité - Modèle d'affaires - Marchés et clients - Relations d'affaires - Stratégie en matière de durabilité	C1 C1_47a C1_47b C1_47c C1_47d	GI-3 GI-3_01 GI-3_02 GI-3_03 GI-3_04	8 9 9 10
	Revenus de certains secteurs et exclusions des indices de références de l'UE - Information indiquant si l'entreprise exerce ses activités dans un ou plusieurs secteurs - Revenus issus du secteur des combustibles fossiles - Pourcentage du CA provenant du secteur des combustibles fossiles	C8 C8_63 C8_63c	GI-4 GI-4_01 GI-4_06 GI-4_07	10 10 10
	Chaîne de valeur		GI-6_01	10
	Gestion des sujets matériels Analyse de double matérialité		GI-7 GI-7_01 GI-7_02 GI-7_03 GI-7_04 GI-7_05	11-12 11-12 11-12 11-12 12
	Performance financière liée aux sujets de durabilité			

Performance environne- mentale	Changement climatique	B2 B3 C2 C3 C4	E1	
	Risques climatiques • Identification des aléas climatiques	C4 C4_01 C4_02	E1-1 E1-1_01	13
	Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable • Les politiques mises en place • Actions et ressources mobilisées	C2 C2_48 C2_48	E1-2 E1-2_01 E1-2_02	14 14-16
	Objectifs de réduction des GES et transition climatique • Année cible • Valeur de l'année cible • Année de référence • Valeur de l'année de référence • Part du Scope 1 concerné par l'objectif • Part du Scope 2 concerné par l'objectif • Part du Scope 3 concerné par l'objectif • Tout autre objectif	C3 C3_54a C3_54a C3_54b C3_54b C3_54d C3_54d C3_54d B2_26d	E1-3 E1-3_01 E1-3_02 E1-3_03 E1-3_04 E1-3_05 E1-3_06 E1-3_07 E1-3_09	16 16 16 16 16 16 16 16
	Énergie et émission de gaz à effet de serre • Consommation totale d'énergie de l'entreprise • Emission totale de GES • Émission de GES Scope 1 • Émission de GES Scope 2 • Émissions de GES Scope 3 • Intensité GES	B3 B3_29 B3_30 B3_30a B3_30b C2_50 B3_31	E1-4 E1-4_01 E1-4_02 E1-4_03 E1-4_04 E1-4_05 E1-4_06	16 17 17 17 17 17
	Transition climatique • Plan de transition • Horizon d'adoption d'un plan de transition	C3 C3_55 C3_56	E1-5 E1-5_02 E1-5_03	18 18
	Pollution de l'air, de l'eau et du sol • Politiques mises en place • Actions et ressources mobilisées • Objectifs • Quantités de polluants rejetés dans l'air, l'eau et les sols	B4 C2_48 C2_48 B2_26d B4_32	E2 E2-1_01 E2-1_02 E2-1_03 E2-1_04	19-20 19-20 19-20 20
	Eau • Politiques mises en place • Actions et ressources mobilisées • Objectifs • Prélèvement total d'eau • Consommation totale d'eau • Prélèvement total d'eau en zone de stress hydrique élevé • Consommation totale d'eau en zone de stress hydrique élevé	B6 C2_48 C2_48 B2_26d B6_35 B6_36 B6_35 B6_36	E3 E3-1_01 E3-1_02 E3-1_03 E3-1_04 E3-1_05 E3-1_06 E3-1_07	21 21 21 21 21 21 21

	Biodiversité • Politiques mises en place • Actions et ressources mobilisées • Objectifs • Nombre et superficie des sites détenus, loués, exploités dans une zone sensible pour la biodiversité • Utilisation totale des terres • Surface totale imperméabilisée • Surface totale dédiée à la nature sur site • Surface totale dédiée à la nature hors site	B5 C2_48 C2_48 B2_26d B5_33 B5_34a B5_34b B5_34c B5_34d	E4 E4-1_01 E4-1_02 E4-1_03 E4-1_04 E4-1_05 E4-1_06 E4-1_07 E4-1_08	22 22 22 23 23 23 23 23
	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable • Politiques mises en place • Actions et ressources utilisées • Objectifs Utilisation des ressources • Flux massiques annuels des matériaux pertinents utilisés Economie circulaire • Degré de réparabilité des principaux produits Gestion des déchets • Description des flux de déchets de l'entreprise • Génération annuelle totale des déchets • Déchets totaux recyclés ou revalorisés	B7 B7 C2_48 B7_37 C2_48 B2_26d B7 B7_38c B7 B7_38a B7_38b	E5 E5-1 E5-1_01 E5-1_02 E5-1_03 E5-2 E5-2_01 E5-3 E5-3_02 E5-4 E5-4_01 E5-4_02 E5-4_03	24 24 24 24-26 26 27 27 27
Performance sociale	• Définition de la direction générale utilisée par l'entreprise Main-d'oeuvre propre - caractéristiques générales • Nombre total annuel en ETP par type de contrat de travail • Nombre total moyen en ETP par genre • Nombre total d'employés localisés en France Informations supplémentaires sur la main-d'oeuvre • Taux de rotation des employés • Taux d'absentéisme • Ratio femmes-hommes au niveau de la haute direction • Nombre d'intérimaires en cumul sur l'année	B8 B8_39a B8_39b B8_39c C5 B8_40 C5_59 C5_60	S1-2_03 S1-1 S1-1_01 S1-1_02 S1-1_03 S1-2 S1-2_01 S1-2_02 S1-2_04 S1-2_05	28 29 29 29 29 29 29 29

	Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable Politiques liées à la main-d'oeuvre propre	C2_48 C6_61a	S1-3 S1-3_01	30-37
	- Plans d'action et ressources mobilisées - Objectifs	C2_48 B2_26d	S1-3_02 S1-3_03	30-37 30-37
	Santé et sécurité - Nombre total de blessures liées au travail et maladies professionnelles - Nombre et taux d'accidents du travail - Nombre total de décès liés au travail - Pourcentage des collaborateurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	B9 B9_41b	S1-4 S1-4_01	37
		B9_41a B9_41b	S1-4_02 S1-4_03 S1-4_04	37 38 38
	Rémunération, négociation collective et protection sociale - Rémunération égale ou supérieure au salaire minimum légal - Ecart de rémunération entre les genres - Ratio de rémunération totale annuelle entre l'individu le mieux payé et la rémunération totale annuelle médiane des employés - Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	B10	S1-5	
		B10_42a	S1-5_01	38
		B10_42b	S1-5_02 S1-5_03	38 38
		B10_42c	S1-5_04	38
	Formation et développement - Nombre moyen d'heures de formation annuelles par genre - Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations formalisées de la performance et de développement de carrière	B10	S1-6	
		B10_42d	S1-6_01 S1-6_02	38 38
	Informations supplémentaires sur la main-d'œuvre propre - Politiques et processus relatifs aux droits de l'Homme	C6 C7	S1-8 S1-9	
	Code de conduite ou politique des droits humains	C6	S1-8	
	- Travail des enfants - Travail forcé - Traite des êtres humains - Discrimination - Prévention des accidents	C6_61b.i C6_61b.ii C6_61b.iii C6_61b.iv C6_61b.v	S1-8_01 S1-8_02 S1-8_03 S1-8_04 S1-8_05	39 39 39 39 39
	Incidents graves négatifs en matière de droits de l'Homme	C7	S1-9	
	- Incidents liés au travail des enfants - Incidents liés au travail forcé - Incidents liés à la traite des êtres humains - Incidents liés à la discrimination	C7_62a.i C7_62a.ii C7_62a.iii C7_62a.iv	S1-9_01 S1-9_02 S1-9_03 S1-9_04	39 39 39 39
	Gestion et politique associées aux réclamations relatives aux droits de l'Homme			
	- Gestion des réclamations relatives aux droits de l'Homme - Actions mises en place pour traiter les incidents	C6_61c C7_62b	S1-8_06 S1-9_05	39 39

	Parties prenantes externes - Relation sur les sujets de durabilité avec les parties prenantes externes - Politique de vigilance vis à vis des parties prenantes externes - Nombre d'incidents confirmés impliquant des parties prenantes externes	C2_48 C7_62c C2-48 C7_62c	S2 S2-1_01 S2-1_02 S2-2_01	40 40-42 43
Gouvernance et éthique	Conduite des affaires Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable - Politiques mises en place - Plans d'actions et ressources mobilisées - Objectifs Corruption et pots-de-vin - Mesures visant à prévenir et à traiter tout risque de corruption - Nombre total de condamnations - Montant total des amendes Engagement politique et activités de lobbying Gestion de la relation avec les fournisseurs incluant les pratiques de paiement - Code de conduite fournisseurs - Délais de paiement moyen fournisseurs - Pourcentage de dettes échues sur la période	B11 C2 C2_48 C2_48 B2_26d B11 B11_43 B11_43	BC-1 BC-2 BC-3 BC-4 BC-1_01 BC-1_02 BC-1_03 BC-2 BC-2_01 BC-2_03 BC-2_04 BC-3_01 BC-4 BC-4_01 BC-4_08 BC-4_09	 44 44 44 44 44 45 45 45 46 47 47

